Recost 1.32

LES DESSOUS DE LA FÊTE NATIONALE

MÊME LES AFFAIRES SOCIALES ONT SUBVENTIONNÉ UNE FÊTE!

page A 2

À LA SUITE DE L'ACCORD DES 10

MORIN ACCUSE SES HOMOLOGUES D'AVOIR TRAHI LE QUÉBEC

page B 3

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

la presse

samedi dimanche

75 cents MONTRÉAL, SAMEDI 7 NOVEMBRE 1981, 97e ANNÉE, no 264, 222 PAGES, 14 CAHIERS • 1 $, territoire de l'édition nationale

Montréal Trust
Chez nous vos intérêts sont bien servis

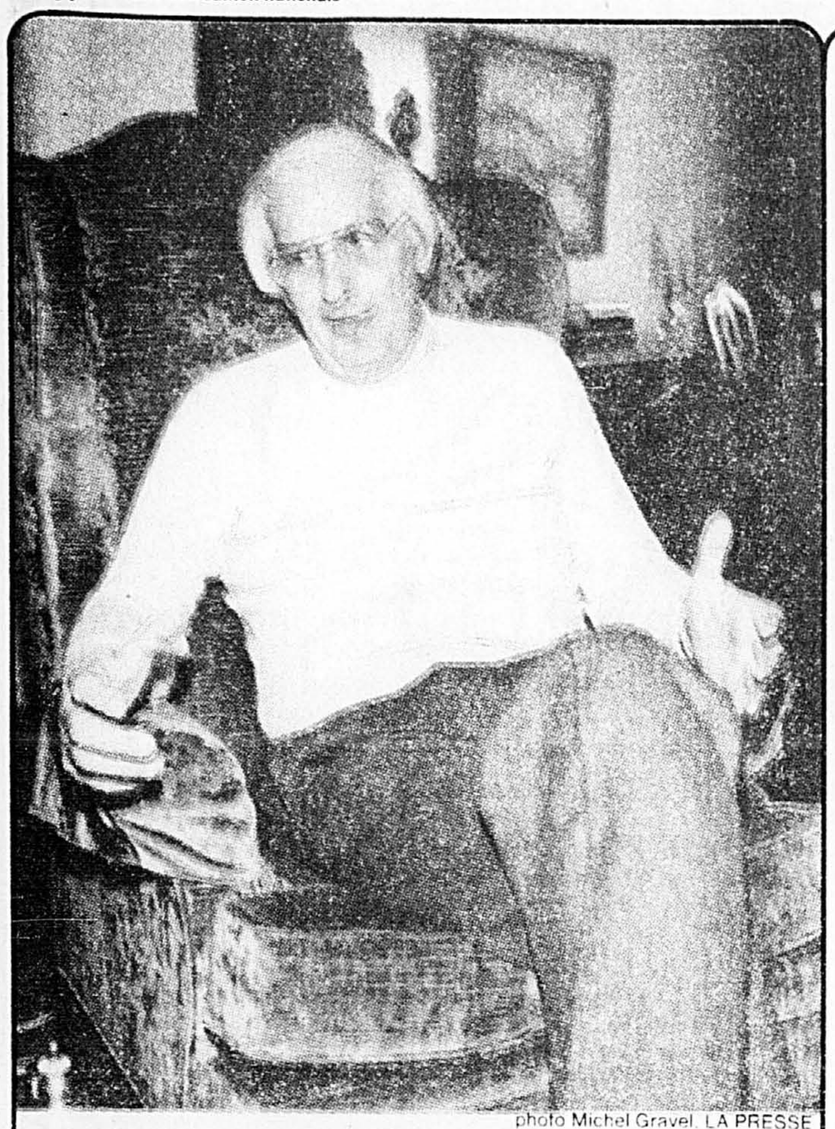

photo Michel Gravel, LA PRESSE

LE MAIRE DE LAVAL: L'HOMME-ORCHESTRE

page A 8

LORS D'UN HOLD-UP, RUE STE-CATHERINE

UN SECOND POLICIER ABATTU

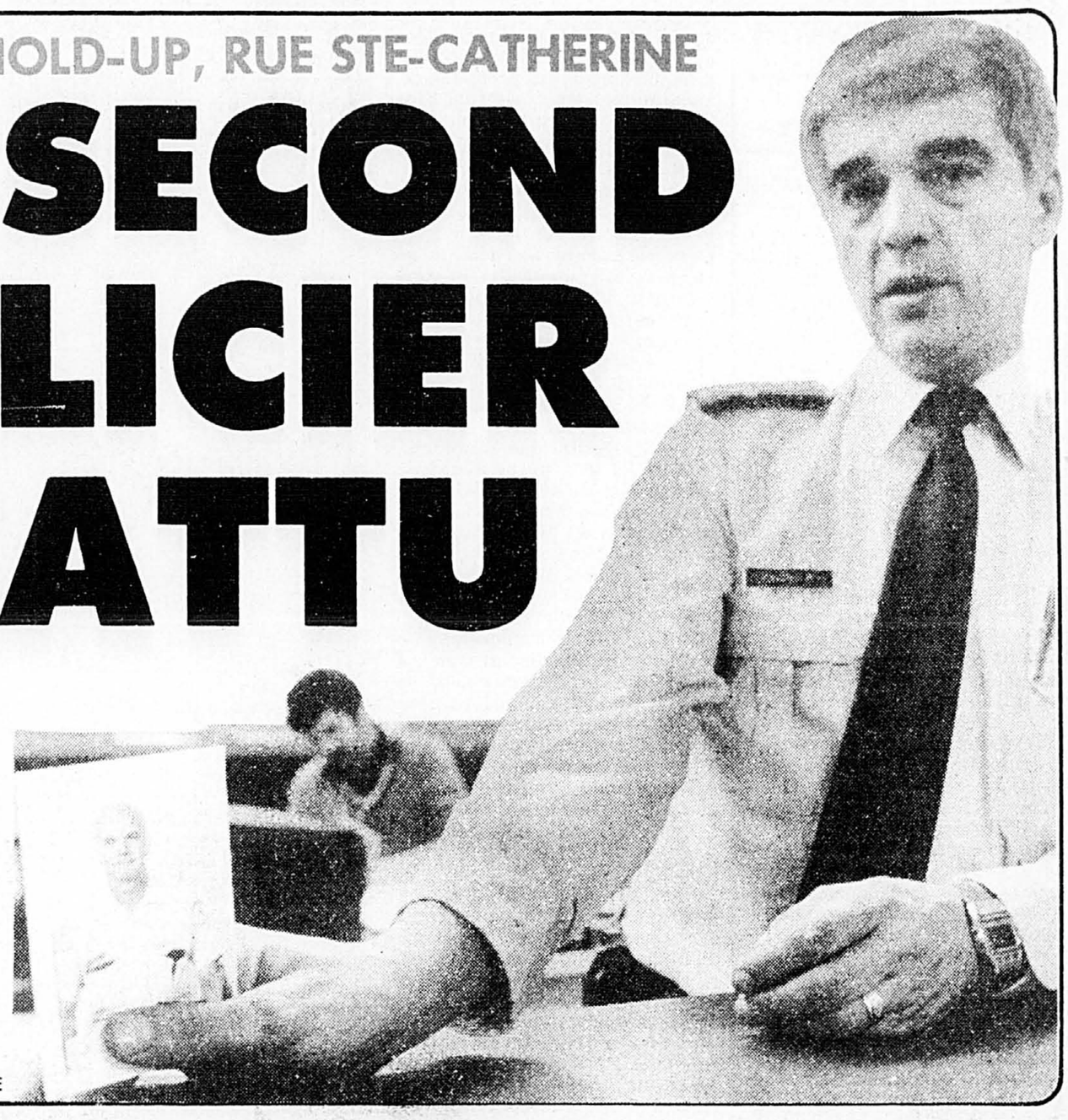

■ Le policier d'Astous, comme tous ses confrères du Poste 33, a perdu un ami, hier. Visiblement ému, il montre une photographie de l'agent Emmanuel Cloutier, 52 ans, 29 années de service, qui rêvait, pour bientôt, de croisières en bateau et d'une vie calme. Mais le destin en a décidé autrement... page A 3

photo Armand Trottier, LA PRESSE

NOT A LOVE STORY

L'ANTIPORNO CENSURÉE

page D 1

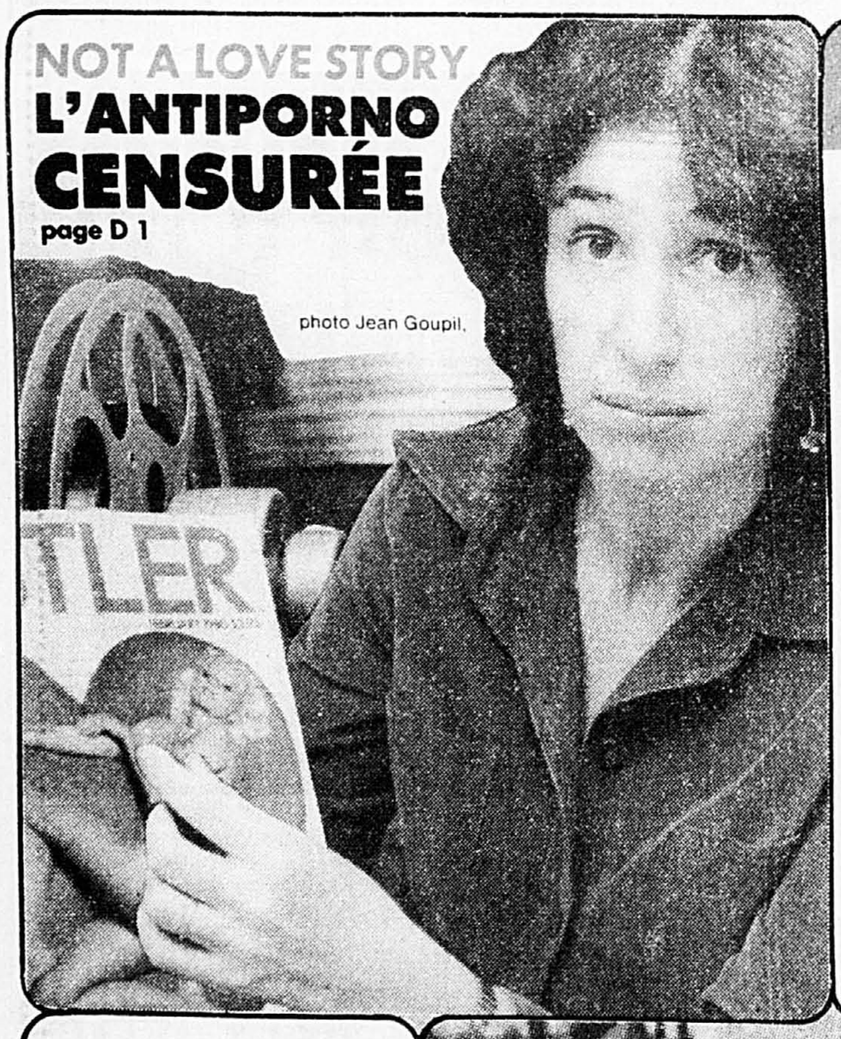

photo Jean Goupil,

L'ÉCONOMIE

RÉGIE DU LOGEMENT RÉFORME DE LA LOI

page C 1

ASBESTOS ACCORD IMMINENT

page C 1

LA CHARTE ET LA LANGUE

PAS D'EXCEPTION POUR LE QUÉBEC, DIT CHRÉTIEN, MAIS NOUS SOMMES PRÊTS À NÉGOCIER

page B 1

Photothèque LA PRESSE

MOUSSE D'URÉE: QUÉBEC VIENDRA EN AIDE AUX PLUS DÉMUNIS

page B 2

ÉDITO

L'ACCORD DES DIX EST-IL SI ÉPOUVANTABLE?

PAR VINCENT PRINCE

page A 6

SPORTS

DALLA RIVA: APRÈS LA RETRAITE, LE TRAVAIL

page E 2

photo Paul-Henri Talbot, LA PRESSE

SOMMAIRE

Annonces classées: H 2 à H 27
Arts et Lettres: D 1 à D 28
Bandes dessinées: X 6
Bricolage: H 4
Carrières et professions: W 1 à W 10, X 1 à X 5
Décès, naissances, etc.: H 30
Économie: C 1 à C 8
Êtes-vous observateur?: H 9
FEUILLETON: H 15
Horoscope: X 6
Jardinage: H 6
Le monde: F 1
Loisirs et récréation: X 7
«Mot-mystère»: X 6
Mots croisés: X 6
Quoi faire en fin de semaine: D 25
Radio et télévision: D 24
Restaurants: D 29 à D 32
Sciences: H 31
Sports: E 1 à E 9
Télé-câble: E 12
Timbres: X 8
Vacances-voyages: Y 1 à Y 12
Vivre aujourd'hui: G 1 à G 6

ET SI VOUS DEVENIEZ MILLIONNAIRE? COMMENT RÉAGIRIEZ-VOUS?

loto-québec

CHAQUE MOIS
• des gros lots de 1 million
• des lots de 100 000$
• des numéros mobiles
• des lots instantanés jusqu'à 10 000$

la seule loterie qui fait des millionnaires

Super Loto

PENDANT QU'ILS SABRAIENT DANS LES DÉPENSES DES SERVICES SOCIAUX

Les Affaires sociales subventionnaient une Fête

Au moment même où le ministère des Affaires sociales sabrait dans les budgets des services sociaux et de la santé, le ministre Pierre-Marc Johnson, titulaire de ce ministère, donnait ordre à ses fonctionnaires d'accorder une subvention de $12,500 au Comité régional de Montréal de la Fête nationale pour l'organisation le 22 juin dernier d'un prestigieux spectacle commémorant le 80e anniversaire du Parc Lafontaine.

MICHEL GIRARD

Cette subvention s'ajoute évidemment à l'octroi de plus de $500,000 que le comité de Montréal avait déjà reçu du gouvernement Lévesque (par l'intermédiaire du Comité organisateur de la fête nationale) pour l'organisation de ses activités de la dernière fête nationale, y compris bien sûr ce spectacle du parc Lafontaine.

Pour octroyer cette subvention de $12,500, le ministère des Affaires sociales (MAS) a procédé par l'intermédiaire d'un établissement de son réseau, soit le Centre hospitalier Jacques-Viger (un centre spécialisé en soins prolongés pour les malades chroniques), qui est fiduciaire au nom du ministère d'un fonds spécial appelé «compte de perfectionnement en soins prolongés». Ce fonds en fidéicommis dispose d'une somme de $125,000 versée par le ministère des Affaires sociales et servant principalement au perfectionnement du personnel oeuvrant dans les différents centres hospitaliers spécialisés en soins prolongés.

Directive verbale

À la demande des dirigeants de la Direction générale des programmes de santé du MAS (lesquels avaient reçu un ordre du cabinet du ministre Pierre-Marc Johnson), Mme Denise Martineau (une fonctionnaire-cadre de cette direction) ordonnait par téléphone le 10 juin dernier au directeur du Centre hospitalier Jacques Viger, M. Geroges Matakias, de verser immédiatement à même ce fonds spécial une somme de $12,500 au Comité régional de Montréal de la fête nationale.

Avant de poser ce geste lourd de conséquences, M. Matakias a demandé à Mme Martineau et ce, au cours de la même conversation téléphonique, de lui faire parvenir une autorisation écrite du ministère des Affaires sociales. Le fonctionnaire Martineau a refusé de le faire, prétextant qu'elle ne pouvait absolument pas envoyée une telle autorisation écrite.

Il est à noter que c'est la première fois que le ministère des Affaires sociales refuse de donner une autorisation écrite au Centre hospitalier Jacques-Viger pour sortir un montant d'argent de ce fonds spécial.

Pour protéger l'intégrité du Centre hospitalier Jacques-Viger et la sienne en tant que fiduciaire du fonds spécial, le directeur de ce centre, Georges Matakias, a pris soin d'envoyer durant la même journée (10 juin) à la fonctionnaire Martineau une lettre (dont LA PRESSE a obtenu copie) dans laquelle il confirme le sujet de l'appel téléphonique de Mme Martineau.

A la demande expresse de Mme Martineau, le chèque de $12,500 qui a été versé au comité régional de Montréal devait porter la mention suivante: «contribution du ministère des Affaires sociales reliée à la Loi de la protection de la santé publique dans le cadre de la journée des personnes âgées des Fêtes de la St-Jean». Le chèque a été émis le 11 juin et encaïssé par ledit comité le 16 juin dernier.

Certaines mises au point s'imposent. Dans le mémoire traitant de la demande de subvention qui a été envoyé le 2 juin dernier au ministre Pierre-Marc Johnson par le président du Comité régional de Montréal de la fête nationale, il n'a jamais été question «de la journée des personnes âgées des Fêtes de la St-Jean» puisqu'il n'y avait aucune activité de planifier dans ce sens-là.

Il s'agissait plutôt d'un grand spectacle de soirée (suivi d'une danse sociale) qui, sous le thème «Les retrouvailles de dentelle», commémorait le 80ème anniversaire du parc Lafontaine. Le spectacle devait avoir lieu au parc Lafontaine mais en raison de la mauvaise température, il a été transféré à la Place des arts. Le ministre Johnson a d'ailleurs assisté à ce spectacle, prenant même la peine d'aller saluer les artistes dans leur loge.

Précisons que ce spectacle n'était absolument pas réservé exclusivement aux gens de l'âge d'or: c'était un spectacle ouvert à toutes les couches de la population. D'ailleurs statistiques en main, le bureau de relations publiques du comité régional de Montréal de la fête nationale a décortiqué l'assistance (2,800 personnes) de ce spectacle de la manière suivante: 80 p.cent des spectateurs étaient âgés de 40 à 60 ans et l'autre 20 p.cent provenaient des 30 à 40 ans. Les personnes âgées (65 ans et plus) semblaient donc briller par leur absence, cela pouvant s'expliquer par le fait que le spectacle avait lieu en soirée.

Pour justifier en outre la contribution financière de $12,500 à ce spectacle, le ministère des Affaires sociales a relié le bien-fondé de sa subvention à l'application de la Loi de la protection de la santé publique, en regard de la participation des personnes âgées.

Il n'y a dans la Loi de protection de la santé publique aucun article ou règlement (de l'aveu même d'un porte-parole du ministre Johnson, Guy Versailles) qui traite des personnes âgées. En fait cette loi a pour but de régir les mesures et les services relatifs à la protection de la santé publique en ce qui concerne les épidémies, les catastrophes, les maladies contagieuses, les déclarations de décès, de naissance, de mariage etc., la fluoration des eaux de consommation, l'embaumement, la désinfection, le transport ambulancier etc.

Le porte-parole du ministre a admis à LA PRESSE que cette subvention n'a effectivement pas été accordée en vertu des règles strictes qui régissent le ministère des Affaires sociales. «Mais il n'y a pas de quoi de faire un drame avec cette subvention et la mécanique qui a été utilisée pour verser le montant de $12,500. Il n'y a pas un ministère, un hôpital, un CEGEP qui ne contournent pas à un moment donné les procédures gouvernementales pour effectuer une dépense spéciale», a-t-il expliqué en ajoutant que le ministre Johnson était de toute manière heureux d'avoir pu contribuer financièrement à ce spectacle, d'autant plus que cela lui apparaissait être de son devoir d'agir ainsi à cause de la participation attendue des personnes âgées!

Soulignons enfin que c'est le personnel du Comité régional de Montréal de la fête nationale qui a fait les véritables démarches auprès du ministre Johnson pour obtenir cette subvention. Parmi ce personnel, on retrouve l'ex-secrétaire particulier du ministre Johnson au moment où il était en charge du ministère du Travail, soit M. Jacques Dépatie, qui était responsable du programme d'autofinancement du comité de Montréal.

photo Denis Courville, LA PRESSE

Le spectacle n'a pu cependant avoir eu lieu au parc Lafontaine. Dans le Vieux-Port, il n'y avait pas suffisamment de place pour tous les amateurs qui auraient bien aimé assister au super-spectacle gratuit qu'on leur avait annoncé.

LES RUES DE MONTRÉAL

SAINT-SACREMENT, rue (?)

Au 17e siècle, on trouvait sur cette voie un petit bâtiment qui servait de reposoir lors des «jours du saint Sacrement», nombreux en ces temps-là. Axe ouest-est à partir de Saint-Pierre, au sud de Notre-Dame.

xxx

WAVERLY, rue (?)

Nom d'un propriétaire et résidant de cette rue. Axe sud-nord à partir de Guizot, à l'ouest de Saint-Laurent.

WELLINGTON, rue (avant 1844)

Cette importante artère d'axe est-ouest du sud-ouest de Montréal honore Arthur Wellesley, duc de Wellington (1769-1825), général anglais surnommé le «Duc de Fer». Il commandait les armées alliées contre la France en 1815, et vainquit Napoléon 1er à Waterloo, Belgique, le 18 juin de la même année. Wellington recommanda à la Chambre des Lords de faire preuve de clémence envers les insurgés canadiens de 1837-1838, il combattit les projets de Durham, et s'opposa à la loi de l'union de 1840.

xxx

WISEMAN, avenue (?)

Jadis nommée **Vendôme** et **Lanoraie,** cette voie constitue le prolongement de l'avenue du même nom dans Outremont, ainsi nommée en l'honneur de la famille Wiseman, propriétaire de terres dans cette municipalité. Axe sud-nord à partir de Côte-Sainte-Catherine, à l'est de Rockland.

La Quotidienne

Tirage d'hier
7 - 2 - 7

LOTO 6/36

Les six numéros gagnants sont:
10 — 14 — 24 — 25 — 27 — 31
complémentaire: 21

MINI-LOTO

Le billet numéro 651812 rapporte $50,000

PROVINCIAL

Le numéro gagnant du gros lot de $500,000 est 4614192

Le ministre Claude Charron a lui aussi joué le rôle de «vendeur»

A l'instar du premier ministre René Lévesque, le leader du gouvernement et député du comté de St-Jacques, le ministre Claude Charron, a lui aussi joué le rôle de «vendeur» lors des préparatifs de la dernière fête nationale du Québec: le ministre Charron a appelé directement un des vice-présidents de la chaîne des pharmacies Jean Coutu pour obtenir une commandite de $10,000 au sujet de l'ambitieux spectacle du parc Lafontaine qui devait avoir lieu le 22 juin dernier dans son propre comté.

C'est ce que LA PRESSE a appris de sources absolument sûres. Cette commandite de $10,000 a servi à combler une partie des importantes dépenses (plus de $100,000) qui ont été faites par le Comité régional de Montréal de la fête nationale pour l'organisation du spectacle «Les retrouvailles de dentelle» qui a cependant été transféré du Parc Lafontaine à la Place des arts en raison de la pluie.

Voici les faits qui ont poussé le ministre Charron à agir en «vendeur» afin de venir en aide au comité régional de Montréal.

Ce projet de spectacle, qui devait initialement coûter quelque $35,000, a finalement dépassé le cap des $100,000 à cause, selon des sources fiables, d'un manque de contrôle serré sur les dépenses (le contrôleur du comité de Montréal était Michel Blouin, président du PQ St-Jacques) et des idées de grandeur du directeur général de l'organisme, Yves Petit (ex-président du PQ-St-Jacques).

Comme le spectacle risquait de tomber à l'eau en raison de son coût faramineux et des problèmes financiers du comité régional de Montréal, M. Yves Petit, de concert avec le responsable du programme d'autofinancement de l'organisme, M. Jacques Dépatie (ex-secrétaire particulier du ministre Pierre-Marc Johnson) et la firme de relations publiques engagée par le comité de Montréal pour la promotion du spectacle, ont décidé au début du mois de juin d'essayer de trouver un commanditaire pour éponger une partie du déficit de ce spectacle.

Après qu'une première entreprise ait refusé le 11 juin dernier d'acquiescer à la demande de commandite en question, MM. Petit et Dépatie et la firme de relations publiques ont décidé subito presto de tenter leur chance du côté d'un deuxième commanditaire potentiel, soit la chaîne des «Pharm-escomptes Jean Coutu», qui avait deux pharmacies dans le comté de St-Jacques.

Soulignons qu'à la même époque cette chaîne de pharmacie avait déjà refusé une demande de commandite de $40,000 que lui avait adressée un représentant du Comité organisateur de la fête nationale du Québec à propos de l'un des 15 chars allégoriques du défilé.

Le 12 juin dernier, la firme de relations publiques dépose donc (au nom du comité régional de Montréal) au service de marketing des «Pharm-escomptes Jean Coutu» une demande formelle de commandite au montant de $10,000 pour le spectacle en question. Dans le document de présentation, on vante divers avantages qu'une telle commandite pourrait procurer à ladite chaîne de pharmacies: accoler le nom des «pharm-escomptes Jean Coutu» à un prestigieux spectacle qui aura lieu au parc Lafontaine et ce, dans le comté de St-Jacques où deux pharmacies Jean Coutu prospères sont implantées.

Même si le projet semble intéressant à première vue, la direction de l'entreprise se montre dans un premier temps réticente à sortir de ses goussets une telle somme.

C'est à ce moment-là, soit vers le 15 juin, que le directeur général du comité régional de Montréal, M. Yves Petit a demandé au ministre Claude Charron d'intervenir dans le dossier afin de convaincre finalement la direction des «Pharm-escomptes Jean Coutu» d'acquiescer à la demande de commandite de $10,000.

Le ministre Charron obtient donc copie du document traitant de la demande de commandite et appelle lui-même l'un des vice-présidents de l'entreprise pour lui rappeler qu'une association de sa compagnie avec ce prestigieux spectacle dans le cadre de la fête nationale serait grandement appréciée par leur clientèle du comté de St-Jacques et que cette association financière aurait un bon impact pour leur entreprise tout en permettant au comité régional de Montréal d'organiser un spectacle intéressant au niveau de la fête nationale.

Le vice-président a décidé d'acquiescer à ladite demande de commandite de $10,000 de la part du Comité régional de Montréal. De ce montant, une somme de $1,000 a été versée à la firme de relations publiques à titre de commissions pour la préparation de la demande de commandite.

C'était la première fois depuis qu'il est député du comté de St-Jacques (1970) que le ministre Claude Charron parlait aux dirigeants de cette entreprise québécoise si bien implantée pourtant dans son comté.

Le spectacle n'a pu cependant avoir lieu comme prévu au parc Lafontaine où plus de 15,000 personnes étaient attendues: les organisateurs ont dû déménager les pénates du spectacle à la Place des arts où seulement 2,800 personnes ont pu y assister.

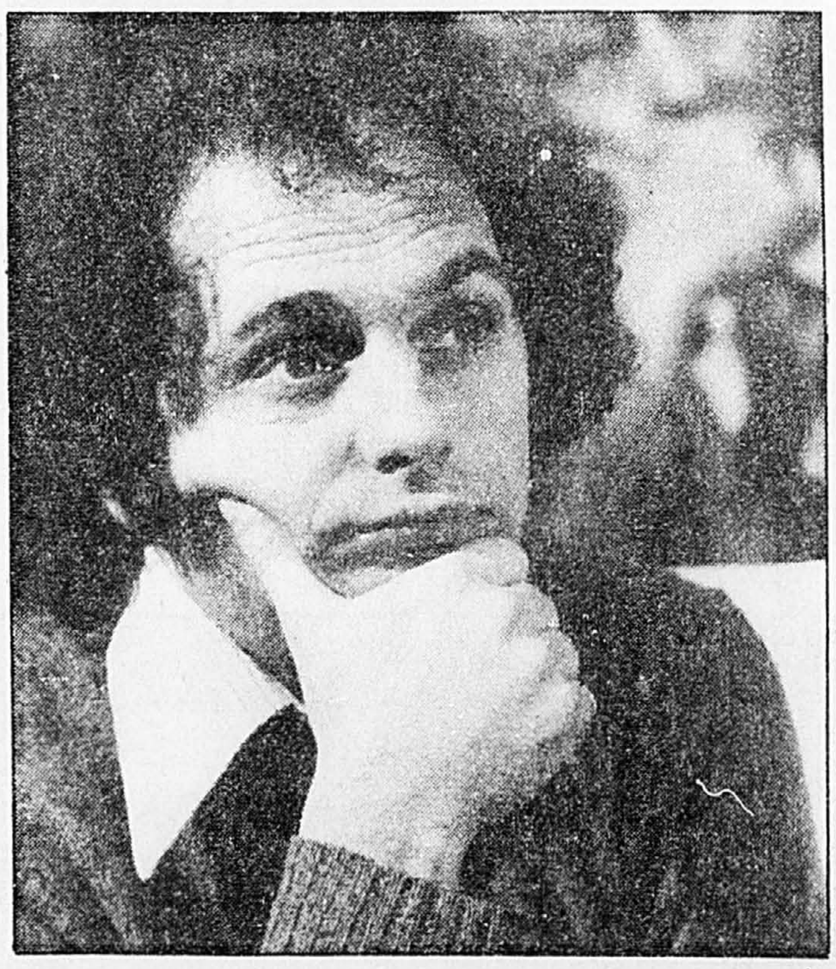

photo Armand Trottier, LA PRESSE

Claude Charron a appelé directement un des vice-présidents de la chaîne Jean Coutu pour obtenir une commandite de $10,000.

LA MÉTÉO

AUJOURD'HUI: MINIMUM: 1 MAXIMUM: 6
DÉGAGEMENT GRADUEL
DEMAIN: ENNUAGEMENT

Québec

	Max.	Aujourd'hui
Abitibi	1	Ciel variable
Outaouais	6	Dég. graduel
Laurentides	2	Dég. graduel
Cantons de l'Est	4	Nuageux averses
Mauricie	2	Nuageux averses
Québec	4	Nuageux averses
Lac Saint-Jean	2	Nuageux averses
Rimouski	0	Pluie et neige
Gaspésie	0	Neige fondue
Baie Comeau	2	Neige fondue
Sept-Iles	2	Neige fondue

Canada

	MIN.	MAX.	Aujourd'hui
Victoria	3	11	Nuageux
Edmonton	−4	3	Nuageux
Regina	−9	10	Ensoleillé
Winnipeg	0	12	Ensoleillé
Toronto	1	9	Ensoleillé
Fredericton	2	9	Neige légère
Halifax	4	7	Averses
Charlottetown	4	6	Averses
Saint-Jean	8	12	Pluie

États-Unis

	MIN.	MAX.		MIN.	MAX.
Boston	11	14	Nlle-Orléans	13	26
Buffalo	11	21	Pittsburgh	8	14
Chicago	3	14	San Franscisco	8	16
Miami	22	29	Washington	12	21
New York	14	16			

les capitales

	MIN.	MAX.		MIN.	MAX.
Amsterdam	5	13	Madrid	5	22
Athènes	10	19	Moscou	−2	0
Acapulco	24	33	Mexico	8	24
Berlin	4	7	Oslo	0	10
Bruxelles	10	20	Paris	5	12
Buenos Aires	15	19	Rome	11	16
Copenhague	5	9	Séoul	1	6
Genève	5	9	Stockholm	3	5
Hong Kong	24	26	Tokyo	8	12
Le Caire	12	22	Trinidad	23	29
Lisbonne	11	24	Vienne	2	11
Londres	4	12			

la presse

RENSEIGNEMENTS 285-7272

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTEE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de « LA PRESSE » et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également reservés. « Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numero 1400 ». Port de retour garanti.

ABONNEMENT	285-6911
Le service des abonnements est ouvert de 7h à 18h (samedi: 7h à 15h)	
RÉDACTION	285-7070
PROMOTION	285-7100
COMPTABILITÉ	
Grandes annonces	285-6892
Annonces classees	285-6901

ANNONCES CLASSÉES	
Commandes du lundi au vendredi 9h a 17h	285-7111
Pour changer du lundi au vendredi 9h a 16h30	285-7205
GRANDES ANNONCES	
Detaillants	285-7202
National, Tele-Presse	285-7306
Vacances, voyages	285-7265
Carrieres et professions, nominations	285-7320

Le métro paralysé à la suite d'un hold-up

Presque au même moment où un policier de la CUM était abattu sur la rue St-Hubert, un autre vol dans une succursale de la Banque nationale située dans le nord de la ville a forcé l'interruption du service du métro entre les stations Jean-Talon et Jarry pendant plus de deux heures.

Plus chanceux cette fois, les limiers montréalais ont réussi à capturer le bandit. Celui-ci s'était réfugié dans une bouche de ventilation, à proximité de la station Faillon. Ils n'ont toutefois pas retrouvé l'arme qui aurait servi à commettre le hold-up au 7130 de la rue St-Denis.

Le malfaiteur solitaire avait réussi à convaincre une caissière de l'endroit à lui remettre l'argent en exhibant la crosse d'un revolver qu'il portait à sa ceinture. Un bout de papier sur lequel était griffonné à la main «hold-up, armé, très nerveux et très pressé» accompagnait cette démonstration.

Un témoin qui avait pris le voleur en chasse jusqu'à la station Jean-Talon a informé les policiers qu'il tentait de s'échapper en empruntant le tunnel qui va en direction nord. D'où la décision des autorités de la CTCUM de discontinuer le service depuis la station Jarry, plus au nord, de 14h20 à 16h45, le temps que l'on retrace le suspect.

DROGUE

Réseau démantelé au cégep du Vieux

Une opération d'infiltration sans précédent dans les annales policières de la CUM vient de permettre le démantèlement d'un groupe d'étudiants qui contrôlait le trafic de drogues au cégep du Vieux-Montréal, dans le centre-ville. Six personnes, dont une adolescente de 17 ans, ont été interpellées et, sauf cette dernière, ont comparu, hier, en Cour criminelle.

ANDRÉ CEDILOT

Il s'agit de Bruno Bouliane, 28 ans, Nicholas Belieff, 19 ans, Michel Dalpé, 19 ans, Marc Laporte, 19 ans, et Elyse Plourde, 18 ans, qui font tous face à des accusations relatives au trafic et à la possesion de stupéfiants. Ils ont tous été libérés par le juge André Chaloux après avoir nié leur culpabilité.

Pour un, Bouliane, considéré comme le principal pourvoyeur du campus, aurait vendu à quatre reprises diverses quantités de haschisch variant de 0.3 grammes à un gramme à un agent double de la police de la CUM. Ces transactions, selon l'acte d'accusation, se seraient déroulées entre le 28 septembre et le 5 novembre dernier.

Lors de son arrestation, jeudi, sur le campus du cégep du Vieux-Montréal, rue Ontario est, il aurait été en possession de 14 grammes de haschisch contenus dans un sac de plastique. En le fouillant, les policiers auraient aussi trouvé dans l'une de ses poches de chemise une balance miniature!

D'après les dénonciations déposées au palais de justice, au moins un achat de drogues aurait été effectué avec chacun des quatre autres suspects. Ceux-ci ont également tous été surpris avec des quantités plus ou moins importantes de narcotiques. En tout, les policiers ont saisi 64 grammes de haschisch, 25 grammes de marijuana, une quinzaine de cigarettes de la même substance et quatre grammes de cocaïne. Stock, dit la police, d'une valeur marchande de près de $2,000.

Selon un porte-parole de la police de la CUM, aucune accusation n'a encore été portée contre la jeune fille de 17 ans. Cette dernière disposait de 2.1 grammes de cocaïne soigneusement emballés dans des petits sachets lorsque les enquêteurs lui ont mis la main au collet.

Ce coup de filet de la police de la CUM est le résultat d'un travail d'infiltration qui a suivi de peu une déclaration fracassante du responsable de la section des stupéfiants, M. Henri Marchesseault, dénonçant le manque de collaboration des directions d'écoles pour enrayer le phénomène de la drogue dans les milieux scolaires.

ABATTU À BOUT PORTANT PAR UN BANDIT

Le policier Cloutier rêvait de croisières et d'une vie calme

Sous une pluie torrentielle qui rend cette fin d'après-midi encore plus triste, les caissières quittent la Banque nationale de l'ancienne Place Dupuis, le visage crispé et les jambes tremblantes. Une trentaine de minutes plus tôt, Emmanuel, comme elles l'appelaient familièrement, ce policier qui travaillait depuis 29 ans dans le secteur, avait été abattu à bout portant par un voleur qui venait de dévaliser l'établissement.

MARTHA GAGNON

Ces employées de la banque étaient d'autant plus affectées par l'évènement que l'agent Emmanuel Cloutier, du poste 33, était le deuxième policier à être tué en service depuis le début de la semaine. «C'est incroyable! Emmanuel m'avait confié qu'il devait le soir même se rendre au salon funéraire présenter ses condoléances à la famille du policier de Longueuil, Michel Vincent. Et voilà que le hasard lui fait subir le même sort. Nous vivons dans un monde de violence», raconte nerveusement Brigitte Bruno, qui est encore sous l'effet du choc qu'elle vient de subir. Caissière depuis deux ans et demi à la succursale de la Banque Nationale, au 801 Sainte-Catherine, c'est la première fois qu'elle tremble autant. «J'ai les jambes comme de la guenille; j'ai vu le policier étendu là devant l'entrée de la banque. Il y avait du sang. Jamais plus, je ne pourrai effacer ce souvenir. Je ne serai plus capable de travailler avec autant d'assurance.»

Une collègue de travail, France, ajoute à son tour: «Le tout s'est déroulé très rapidement. Il était environ 15 heures. Le bandit a eu le temps de faire au moins trois tiroirs-caisses avant que tout le monde ne se rende vraiment compte qu'il s'agissait d'un hold-up. Moi, j'ai abandonné le client qui était à mon comptoir pour courir me réfugier dans une petite salle. Nous étions trois filles dont les coeur battaient à 100 milles à l'heure. C'était terrible. Jamais je n'ai eu peur comme ça: les employés criaient désespérément: c'est un hold-up».

Le policier, qui chaque jour patrouillait à pied le secteur, est arrivé face à face avec le bandit qui prenait la fuite et qui n'a pas hésité à le tirer à bout portant. L'agent Cloutier savait-il ce qui se passait à l'intérieur de la banque? Avait-il aperçu quelque chose d'anormal? On l'ignore pour l'instant. Il n'est pas impossible qu'il ait été pris par surprise alors qu'il s'apprêtait à faire sa ronde à l'intérieur de l'édifice. Emmanuel Cloutier est décédé quelques heures plus tard à l'hôpital Saint-Luc. Il avait été atteint de deux balles au thorax et à l'abdomen.

«J'avais jasé avec M. Cloutier peu de temps avant cette triste histoire. Il m'avait même montré des photographies de sa famille et m'avait appris qu'il partait en vacances le soir même», confie M. John Kazevech, un employé du Holiday Inn qui l'a aperçu gisant sur le sol. Visiblement ému, il ne cesse de répéter à tous les gens qui l'interrogent: «C'était un bon gars, un gars «friendly» qui savait parler avec le monde». Hier, ils étaient nombreux à dire devant l'édifice de la Banque Nationale qu'ils connaissaient le policier Cloutier.

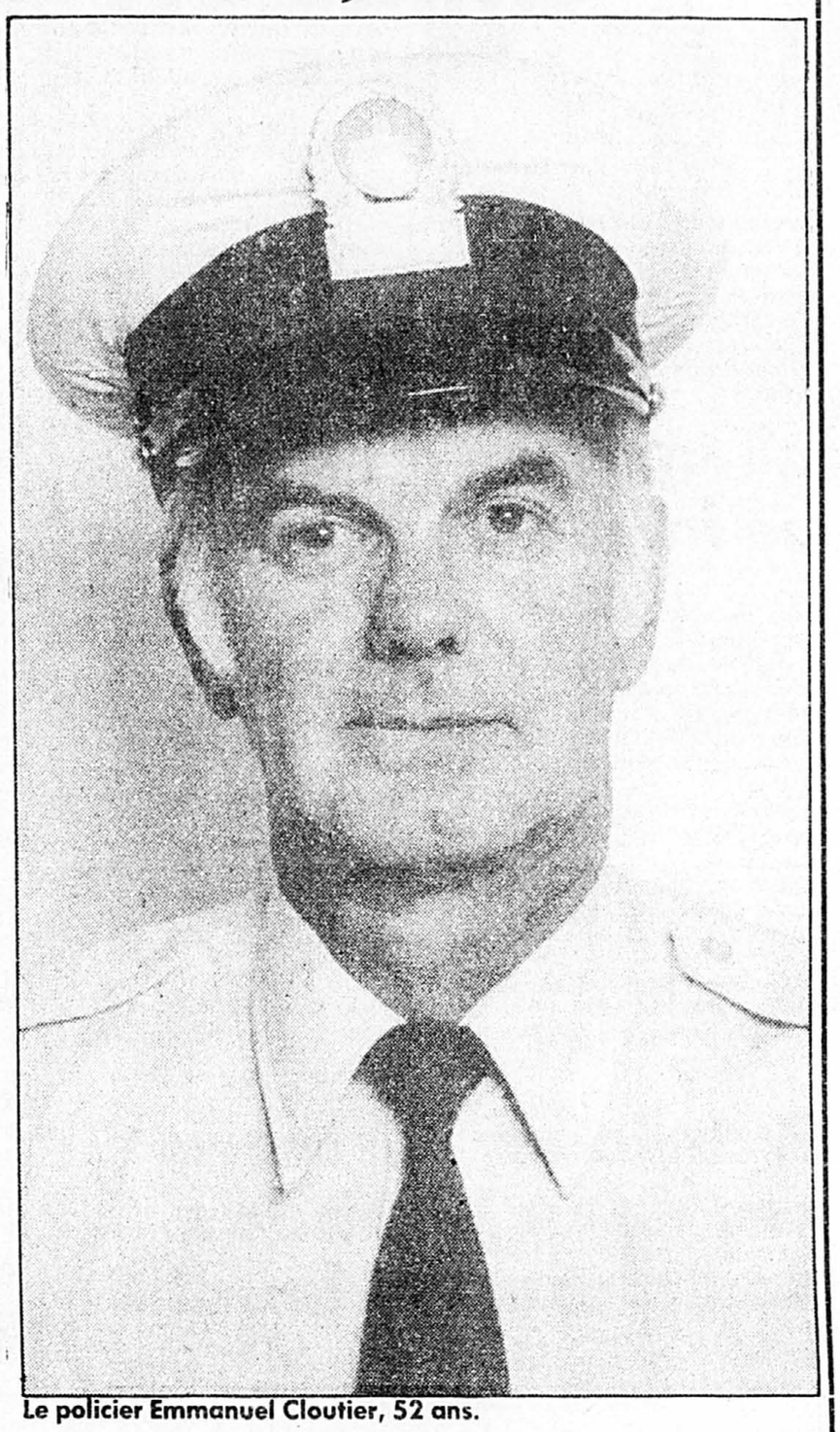

Le policier Emmanuel Cloutier, 52 ans.

«C'est bête la vie: j'avais eu un brin de conversation avec Emmanuel au sujet du meurtre de son confrère de la police de Longueuil. Il était consterné. Mais, il ne pensait sûrement pas qu'une telle chose pouvait lui arriver, surtout qu'il n'était plus dans le feu de l'action et qu'il ne s'occupait uniquement que de la circulation», explique Henri Laurier, gardien de sécurité dans le complexe de l'ancienne Place Dupuis.

Le nez collé sur la vitrine de la banque, un homme âgé qui fait partie des cueiruex, déclare en levant sa canne comme un point d'exclamation: «La vie ne tient à rien! Ils tuent maintenant pour $10 et $20, alors comment voulez-vous qu'ils ne le fassent pas pour davantage. Les Fêtes s'en viennent et les jeunes qui sont au chômage ont besoin d'argent. Je ne sais vraiment pas ce qu'il faudrait faire pour empêcher une telle violence», déclare M. Guy Fillion qui, malgré la pluie qui tombe sans cesse, continue de regarder dans la vitrine.

Au poste 33 où travaillait Emmanuel Cloutier, il y avait Gilles Herard qui revenait de l'hôpital, vers 18 heures hier soir. «Je viens de quitter la famille, qui est durement éprouvée. Emmanuel, c'était mon grand «chum». Ce matin, il m'avait demandé en riant: «Combien as-tu d'années de service car moi, je pense que je vais rester ici encore un bon bout de temps». Selon certains, il s'était inscrit à des cours pour devenir agent de voyages. Il préparait tranquillement sa retraite.

Sa fille qui travaille comme secrétaire à la police de Longueuil, a appris la triste nouvelle alors qu'elle venait de quitter le salon funéraire où elle était allée saluer une dernière fois le confrère Michel Vincent.

Âgé de 52 ans, Emmanuel Cloutier rêvait de croisières en bateau, de calme. Mais, le destin ne l'a pas voulu...

Quant au suspect, il court toujours. La description donnée par les policiers est la suivante: un homme âgé de 25 à 30 ans, pesant 170 livres et mesurant 5'10''. Il aurait les cheveux bruns et la mâchoire protubérante, et porterait un imperméable bleu foncé et un sac de toile.

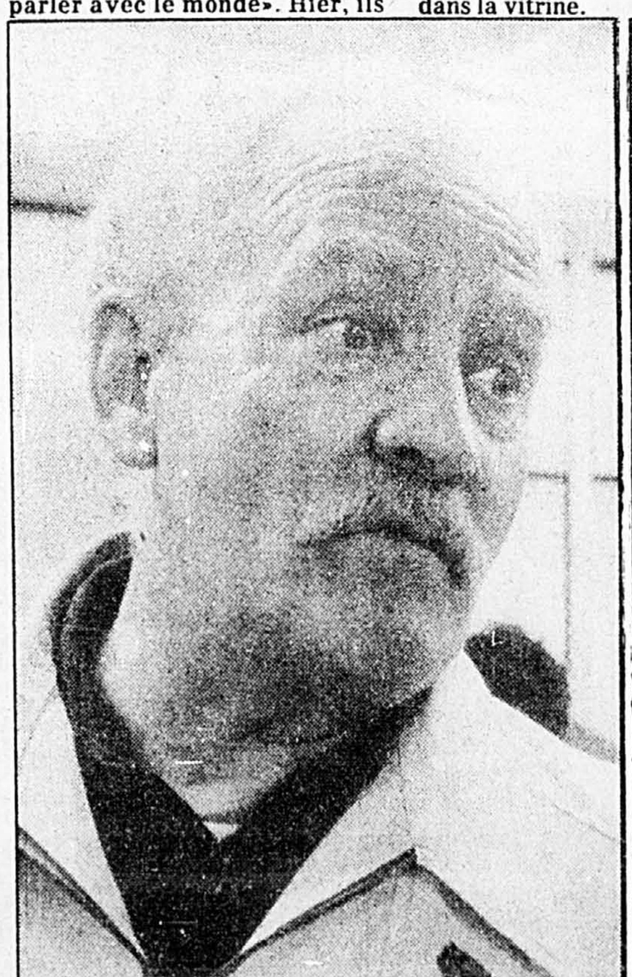

photos Armand Trottier, LA PRESSE

« C'était mon grand chum », s'est exclamé hier, le policier Gilles Hérard du poste 33.

La caissière Brigitte Bruno n'a jamais eu aussi peur de sa vie. Elle connaissait bien le policier Cloutier.

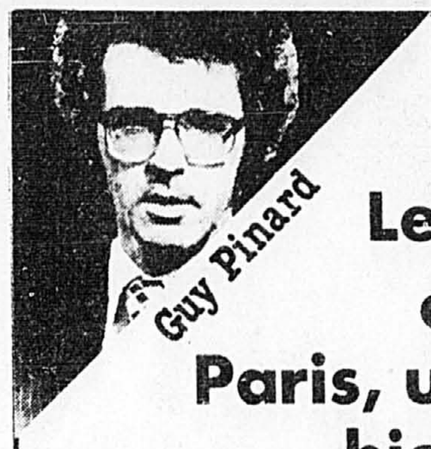

Le transport collectif de Paris, un monstre bien maîtrisé

En 1982, la Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal (CTCUM) prévoit transporter environ 338 millions de passagers. C'est un total assez impressionnant puisqu'il nous indique qu'en moyenne le tiers environ des quelque 3 millions de résidants de l'agglomération montréalaise emprunte le métro et l'autobus pour ses déplacements.

Mais tenez-vous bien. En 1980, à l'intérieur de l'agglomération parisienne de près de 8 millions d'âmes, pas moins de 2,05 milliards de passagers ont emprunté les différents modes de transport collectif (13 lignes de métro, deux lignes de R.E.R. ou métro régional et 21 lignes d'autobus) administrés par la Régie autonome des transports parisiens (RATP). Et cette donnée ahurissante gonflerait si on ajoutait les voyageurs de la SNCF qui empruntent la 3e ligne de R.E.R. ou l'un des trains de banlieue. La RATP à elle seule transporte en moyenne 7,56 millions de passagers du lundi au vendredi, soit 4,03 millions à bord du métro, 800 000 dans le R.E.R. et 2,73 millions à bord des autobus.

Le métro montréalais comporte 48 stations dont deux de correspondance. Le métro parisien en compte pas moins de 358 dont 54 de correspondance, à raison d'une station à tous les 500 m (1640 pi) sur l'ensemble du réseau de 190 km (118 milles). La plus grande station, Châtelet-Les Halles, desservira éventuellement sept lignes de métro et deux lignes de R.E.R. Elle a une superficie effarante de 20 000 m² (215 300 pi²) et son point le plus bas se trouve à 28 m (92 pi) au-dessous du niveau de la rue.

Il est bon de savoir que seulement quatre des 13 lignes roulent sur pneumatique, et que la RATP n'a pas l'intention de transformer les neuf autres lignes, d'une part parce que l'exploitation du métro sur rail est plus économique et parce que le métro sur rail moderne est très silencieux, et d'autre part parce qu'il en coûterait une fortune pour modifier ces neuf lignes et acheter le matériel roulant requis.

Il faut dire que le métro de Paris n'est pas né de la dernière pluie puisque la première ligne remonte à 1900. Les vieilles voitures si sympathiques aux touristes n'existent plus que sur une ligne, et elles auront complètement disparu de la circulation au printemps de 1982, allant ainsi rejoindre le dernier tramway à circuler dans Paris, entre la Gare de l'Est et la porte d'Orléans, et retiré de la circulation en 1937.

Mais Paris étant Paris, avec son sous-sol riche en histoire qu'il faut protéger à tout prix, ce n'est pas une sinécure que de prolonger une ligne ou moderniser une station. Avec le résultat que la plateforme des stations est plus courte que dans le métro montréalais, et que le nombre de voitures qui composent une rame varie de cinq à six selon les lignes (on en compte neuf dans une rame des lignes 1 et 2 du métro montréalais).

Parlons d'argent!

Voyons maintenant ce qu'il en coûte au résidant de l'agglomération parisienne pour utiliser ce merveilleux réseau. Le titre de transport de 2e classe coûte 2 FF (ou 45 cents), et celui de 1ère classe 3,25 FF (72 cents). Le titre permet d'utiliser tous les modes de transport à la condition de rester à l'intérieur de la zone (l'agglomération en comprend cinq) pour laquelle il est émis. Par ailleurs, l'achat de la «carte orange» valable pour un mois (et bientôt pour une semaine) coûte de 85 à 213 FF ($18 à $47) selon le nombre de zones franchies.

On sait qu'à Montréal, le budget d'exploitation de 1982 prévoit des revenus de $413,9 milllions, soit $162,9 milllions (39,4 pour cent) provenant de l'exploitation, $158,4 millions (38,3 pour cent) provenant de la province, et $92,6 millions (22,4 pour cent) provenant des municipalités tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du territoire de la CUM. A Paris, en 1980, les revenus de 7,45 milliards de FF ($1,66 milliard en $ de 1981) sont provenus de l'usager (38,6 pour cent), de l'État français (23,9), des communautés locales (10,4), des revenus divers (9,4) et, une nouveauté pour nous Montréalais, des entreprises de neuf employés et plus de l'agglomération, qui doivent défrayer les pertes de revenus imputables à la «carte orange», soit 1,3 milliard de FF ($289 millions en $ de 1981) ou 17,4 pour cent.

Au chapitre des dépenses d'exploitation, à Paris comme à Montréal, c'est la main-d'oeuvre qui arrache le plus gros morceau, 64,3 pour cent à Paris, et 64,0 à Montréal. Alors que les 7938 employés de la CTCUM toucheront un salaire moyen (bénéfices marginaux compris) $33 371 en 1982, les 35 727 employés de la RATP ont touché $29,783 en 1980.

Une constatation saute aux yeux: pour réduire le coût d'exploitation, il faut s'en prendre au plus gros morceau, et c'est visiblement la stratégie adoptée par la CTCUM car elle est parvenue en deux ans à réduire le coût de la main-d'oeuvre par rapport à l'ensemble des frais d'exploitation de 69 à 64 pour cent en deux ans.

L'état du policier Gagnon s'améliore

Pour la première fois, hier, les médecins de l'hôpital Charles-Lemoyne de Greenfield Park ont exprimé leur confiance de voir le policier Serge Gagnon survivre aux graves blessures qu'il a subies au cours de la fusillade survenue mardi à la porte d'une banque de Longueuil.

ANDRÉ CÉDILOT

C'est du moins ce qu'a révélé un porte-parole de la police de Longueuil, Richard Denault, précisant que l'état du patient était toutefois toujours considéré comme critique par les autorités médicales. On ne saura probablement pas avant aujourd'hui, selon lui,si l'agent Gagnon est définitivement hors de danger.

«Il est encore dans un état semi-comateux. Aujourd'hui (en parlant d'hier), il a bougé ses mains. Ce qui, d'après les médecins, constitue une nette amélioration de son cas, surtout qu'il avait prononcé quelques paroles jeudi à ses parents», a expliqué le lieutenant Denault.

Selon ce dernier, le policier Gagnon a subi deux interventions chirurgicales depuis son arrivée à l'hôpital Charles-Lemoyne. L'une pour procéder à l'ablation d'un poumon et l'autre pour lui enlever certaines côtes fracturées par les balles qui l'ont atteint et qui créaient des complications à la suite de la première opération.

Rappelons par ailleurs que c'est ce matin, à 11h, que doivent avoir lieu les funérailles civiques de l'agent Michel Vincent, qui, lui, a été tué sur le coup lors du même événement tragique à la Banque nationale de Longueuil. Deux suspects ont jusqu'à maintenant été appréhendés en rapport avec cette affaire, cependant qu'un troisième est recherché.

Fait pour le moins inusité, il y avait seulement une dizaine de minutes qu'une délégation de policiers représentant la haute direction de la police de la CUM avait quitté le salon funéraire où était exposé l'agent Vincent, hier, lorsque l'un des leurs, l'agent Emmanuel Cloutier, était lui aussi abattu par des bandits, dans le centre-ville.

Mac Allister est libre comme l'air

■ Après sept années de pénitencier et une longue bataille contre la Commission nationale des libérations conditionnelles, William Mac Allister, 35 ans, qui avait été condamné pour tentative de meurtre et vol qualifié, a obtenu son congé définitif: il est libre comme l'air!

MARTHA GAGNON

En confirmant la nouvelle hier, son avocat, Me Claude Lanctôt, a tenu à dire que «l'affaire Mac Allister» qui a soulevé des questions de fond sur le travail des commissaires aux libérations conditionnelles, n'était pas terminée.

«Je suis heureux que mon client soit libéré mais je regrette qu'il ait fallu se battre si longtemps pour forcer la main aux commissaires afin de leur «arracher» un oui. Ces gens qui sont nommés en fin de carrière n'ont pas le droit d'user de leur pouvoir discrétionnaire pour régler des comptes personnels avec des détenus. C'est pour cette raison que nous sommes allés jusqu'à porter des accusations d'outrage au tribunal contre les commissaires qui refusaient de rouvrir le dossier Mac Allister.»

Le 22 mai dernier, le juge Raymond G. Décary signait une ordonnance enjoignant à la Commission nationale des libérations conditionneles d'accorder une nouvelle audition à William Mac Allister pour réétudier sa demande de libération qui avait été rejetée une première fois en juillet 80. Devant le refus des autorités concernées de se conformer au jugement, Me Lanctôt décidait d'accuser la commission d'outrage au Tribunal. Un peu plus tard, un autre juge de la Cour fédérale décidait que cette requête pour outrage n'était pas suffisamment justifiée.

Selon Me Lanctôt, l'affaire Mac Allister n'est pas terminée pour autant et elle connaîtra de nouveaux rebondissements en Cour d'appel. La Commission des libérations conditionnelles a en effet interjeter appel de la décision du juge Décary.

«Cette cause qui pourrait bien se rendre jusqu'en Cour suprême permettra de déterminer deux choses importantes: premièrement, si un tribunal peut intervenir afin de faire casser une décision administrative et deuxièmement, si le détenu a le droit de connaître tous les faits sur lesquels les commissaires aux libérations fondent leur décision», a expliqué Me Lanctôt.

Dans le cas de Mac Allister, l'avocat prétendait que certains commissaires conservaient des préjugés défavorables à l'endroit du détenu parce qu'il avait été le leader lors d'une longue grève des détenus à la prison Archambault. Ce dernier avait été condamné au début des années 1970 pour une attaque d'un camion blindé de la Brink's.

William Mac Allister — photo P.-H. Talbot, LA PRESSE

Laval: le nouveau maire entre en fonction dès aujourd'hui

■ Le recomptage n'aura duré qu'une heure et demie, hier matin, à Laval. Vers 11h30, après qu'une trentaine de boîtes de scrutin sur 856 eurent été vérifiées, le candidat à la mairie du CRAN, Bernard Roy, s'est désisté.

«Nous nous sommes rendu compte que le recomptage ne changeait rien au portrait. Nous nous sommes donc désistés pour permettre que le nouveau maire soit assermenté dans les plus brefs délais», a expliqué M. Roy.

Selon le greffier, Ronald Bourcier, le recomptage total aurait nécessité au moins trois jours. M. Roy avait demandé le recomptage parce qu'il lui manquait 93 voix sur quelque 92,000 pour atteindre le 20 p. cent des voix qui lui aurait permis de récupérer la moitié de ses dépenses électorales, en vertu de la Loi sur le financement des partis politiques. Dans son cas, cela aurait représenté entre $12,000 et $15,000, dit-il.

Assermentation

Le nouveau maire de Laval, Claude Lefebvre, sera donc assermenté dès cet après-midi. Mais à huis-clos. Il sera ré-assermenté symboliquement à 20h, mardi, en même temps que les 24 conseillers élus le 1er novembre dernier. Selon le conseiller du PRO, Ronald Bussy, il fallait que le maire soit d'abord assermenté pour pouvoir convoquer la réunion d'assermentation de mardi.

Réunion au cours de laquelle il y aura également élection à la présidence du conseil. Le maire y nommera aussi les quatre membres de son comité exécutif.

Une soirée qui se déroulera à la salle du conseil et à laquelle le public lavallois est invité. Quand toutes les formalités seront terminées, un vin d'honneur sera servi. Mais il n'y aura pas de buffet, contrairement à l'habitude, le PRO ayant axé sa campagne sur la diminution des dépenses publiques.

Secrétaires

Par ailleurs, les quatre secrétaires attachées au comité exécutif sous l'administration Paiement pourront conserver leurs postes avec l'équipe Lefebvre. Trois s'en prévaudront, dont Mme Lise Auclair, qui deviendra la secrétaire personnelle de M. Lefebvre après avoir été celle de M. Paiement. La secrétaire de Pierre Viau, bras droit de l'ex-maire Paiement, suivra son patron qui devient directeur du service d'accueil de la municipalité.

CONSTRUCTION D'UNE PAPETERIE EN IRAN
Enquête sur une fraude de $4 millions

■ Libérés, en septembre 1980, d'une accusation de fraude de près de $4,000,000, un ancien cadre de la Société d'expansion des exportations, un organisme fédéral, Grant Thompson, et l'ex-vice-président Peter Oberleitner, de la firme Stadler-Hunter, devront subir une nouvelle enquête préliminaire, le 18 janvier prochain, pour cette même accusation.

C'est ce qu'a décidé le juge Jacques Ducros, de la Cour supérieure, hier en déclarant non fondées les accusations d'abus de procédure et de déni de justice portées par les avocats des prévenus, en raison du fait que ces derniers avaient été traduits à nouveau en cour en dépit de leur libération au terme d'une première enquête préliminaire, devant le juge Marcel Beauchemin.

Ce dernier en était venu à la conclusion que la Société d'Etat n'avait aucunement été frustrée dans les transactions effectuées pour l'implantation d'une grande papeterie, en Iran, entre 1973 et 1978. A une époque, donc, où les relations entre le Canada et ce pays «allaient définitivement mieux» que présentement.

Selon le processus des prêts consentis par la Société, ceux-ci sont censés favoriser l'exportation de marchandises canadiennes, et également l'emploi de travailleurs canadiens à l'étranger.

Le premier magistrat s'était dit d'avis, après dix jours d'instruction, que preuve n'avait pas été faite de fausses facturations ou de paiements pour des marchandises non livrées.

Devant le juge Ducros, toutefois, le procureur de la Couronne, Me Diane Coupal, avait souligné que si le ministère public a décidé de réaccuser les prévenus, plusieurs mois après c'est que la police fédérale a continué ses recherches, entre temps, pour découvrir de nouvelles preuves, et a effectivement réussi à en trouver.

On recommence donc le tout, ou presque, le 18 janvier prochain.

Francoeur fermera ses deux journaux de Chicoutimi lundi

■ (PC) — L'éditeur Jacques Francoeur, président d'Unimedia Inc., a annoncé hier qu'il allait fermer lundi les portes de ses deux journaux de Chicoutimi, soit Le Quotidien et l'hebdomadaire Progrès-Dimanche, à la suite du «refus catégorique des syndicats... de comprendre et d'accepter les offres que nous avons déposées».

«La clé est sur la porte,» a-t-il déclaré au cours d'une entrevue, après avoir expédié un télégramme «confirmant» la fermeture des deux journaux qui desservent toute la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

M. Francoeur a toutefois admis que, si les syndicats adoptaient une nouvelle attitude et acceptaient ses offres lundi matin, il pouvait modifier sa décision.

ARRÊTEZ DE COURIR ET ORGANISEZ-VOUS!

Découvrez la Gestion intégrale: temps, résultats et satisfaction; une méthode simple et agréable d'organiser sa vie.

Renseignez-vous maintenant!

LE POINT 733-5333
Centre de développement personnel
5, Vincent d'Indy, suite 101, Outremont

Moi j'ai fait mon choix
J'ai choisi Alter Ego et j'ai rencontré un partenaire qui correspond vraiment à ma personnalité.
SERVICE DE RENCONTRES
de 13h à 21h du lundi au vendredi
288-2303
625, PRESIDENT KENNEDY 44 ÉTAGE PLEIS PATTRO McGILL
alter ego

AVIS
«Il y a quelques mois, j'ai adhéré Le Club. J'ai rencontré une personne merveilleuse et nous nous sommes mariés cette année. Je recommande Le Club à tous.»
(D.J. Témoignage authentique)
C'est à votre tour!
Le centre de rencontres distinguées
Le Club
2015, rue Drummond, suite 912, MTL., Qué. H3G 1W1
Lundi au vendredi, 12h à 21h, samedi, 10h à 17h
849-9291
Rendez-vous ou déplacement gratuit

DESTINATION SERVICE
Montréal et sa banlieue
TÉLÉPHONE: 342-2060
Appelez Eaton pour la réparation rapide de téléviseurs, machines à laver, sèche-linge, cuisinières, lave-vaisselle et appareils de réfrigération. Nous réparons les appareils Viking Eaton ainsi que la plupart de ceux de marques connues. Plan d'entretien prolongé. Vente de pièces à l'unité.
EATON
DESTINATION SERVICE
EATON

Vendredi 13 novembre 1981
au Collège Marie-Victorin
Fête annuelle des anciens
au collège (pavillon central) de 19 h à 1 h
Au programme : retrouvailles soirée dansante
Pour que ces retrouvailles soient un succès, communiquez vous-même avec les anciens de votre année... rien ne vaut un contact personnel!
N.B. : Il n'y a pas de frais d'entrée; le bar sera payant.
Renseignements : 325-0150, poste 281

Cuisine des Fêtes
4 cours
En démonstration avec dégustation et livret de recettes.
1 cours par semaine du 24 novembre au 17 décembre.
AU CHOIX:
RÉCEPTION COCKTAIL
REPAS DE NOËL
RÉVEILLON
PAR HENRI BERNARD
REPAS CHINOIS DE FÊTE
PAR KÉDOC TURCOT
PROSPECTUS: 843-6481
Institut Culinaire Henri Bernard
Permis d'enseignement de culture personnelle 2015 de la Montagne Suite 610, Mtl. H3G 1Z9

MASSOTHÉRAPIE MÉDICALE ET SUÉDOISE
Lundi, merc., vend.
2h à 8h.
525-6801

YOGA
Cours d'introduction
5 jours intensifs
de 19h30 à 22h
du 9 au 13 novembre $30
CENTRE SIVANANDA YOGA VEDANTA
5178, boul. Saint-Laurent
Montréal 279-3545

VU CHEZ HUGO...

Monsieur Honoré de Balzac, romancier bien connu, a choisi
l'avocat Jalesco
le bouillon d'escargots dormeurs
le sorbet au champagne
les cailles en cocotte Ariane
la salade de cressons
la tarte aux fraises
notre café (mélange maison) et des truffes.
Pour arroser le tout, un Saint-Joseph, Le Grand Pompée.
Ses commentaires:
"Il m'est difficile de qualifier d'aussi succulentes délices!"
Hugo, l'endroit fréquenté
Gens de lettres et gens d'affaires sont souvent gens de goût. Pour eux, le restaurant Hugo présente une cuisine de grande classe, distinguée, servie avec raffinement dans une ambiance sobre et plaisante qui invite à la détente.
Réservez-y votre table
Tél: (514) 879-1370.
Déjeuner du lundi au vendredi, dîner du lundi au samedi.
HUGO
UNE TABLE CHÈRE AUX GENS IMPORTANTS
HÔTEL RÉGENCE HYATT MONTRÉAL
777, rue Université, MONTREAL, Québec

JØTUL®
Réduit les coûts de chauffage

Porte ouverte foyer
Porte fermee poêle à combustion lente
SENSATIONNEL! Un poêle à combustion lente JOTUL vous procure un chauffage d'appoint PARFAIT À TOUS ÉGARDS.
- Son rendement est exceptionnellement économique.
- Son confort est incomparable.
- Sa sécurité est absolue.
- Sa conception permet de l'utiliser comme FOYER.
- Sa présentation design est unique.
- Sa très grande efficacité réduira définitivement vos frais de chauffage

Pour connaître le détaillant Jotul le plus près de chez-vous communiquez avec:
De Luxe équipement
8010 Jarry est
Montréal, P.Q.
H1J 1H5
Tél: (514) 354-1155
SUJET À SUBVENTION FÉDÉRALE ALLANT JUSQU'À $800

Celui qui sait...

Pierre Foglia

Il y a une catégorie de lecteurs avec laquelle j'ai bien de la misère en ce moment: les médecins. Ils m'écrivent des lettres méchantes, ils m'engueulent au téléphone, ils m'invitent dans des colloques pour avoir la chance de me parler dans la face... et toute cette agressivité pour trois petits articles parfaitement innocents.

Le malentendu est d'autant plus regrettable que j'aime les médecins, et cela depuis toujours. Je me souviens que ma mère faisait le ménage chez un médecin qui était très gentil. En plus de la payer, il lui donnait souvent les restes des repas de sa famille, surtout des gâteaux... «C'est parce que son chien n'en veut pas», disait ma soeur la plus vieille. Mais on ne devrait jamais médire des médecins: Molière en est mort et ma soeur est pleine d'arthrite aujourd'hui.

Un autre médecin dont je me rappelle bien, très gentil lui aussi, c'est le premier auquel j'ai dit non. «Non je n'ouvrirai pas la bouche» ou «Non, je n'en veux pas de votre sirop», je ne me souviens plus, toujours est-il qu'il m'avait pris par l'oreille et je vois encore son doigt s'agiter sous mon nez: «Si tu dis non au docteur, tu vas mourir mon petit garçon...»

Par la suite j'ai connu beaucoup d'autres médecins, tous plus brillants les uns que les autres, mais le plus brillant que j'ai rencontré, c'est ici à Montréal, un gynécologue que je ne nommerai pas pour ne pas froisser sa modestie naturelle. Vous allez voir comme il est brillant... Ce gynécologue donc se fait défoncer régulièrement son bureau par les voleurs. Des voleurs qui ne prennent rien d'autre que la drogue. Des pilules, je ne sais trop lesquelles, mais eux savent et n'emportent que les bouteilles qui les intéressent... «Ils vont avoir des petites surprises la prochaine fois, m'a confié le médecin, j'ai changé les étiquettes sur les flacons et les boites! Je souhaite bien du plaisir à celui qui va avaler ça! Je vais lui faire regretter d'être né...»

Je ne vous raconte pas là une histoire que quelqu'un a recontée à quelqu'un qui me l'a racontée. C'est bien à moi que parlait ce gynécologue, qui était mon propriétaire il y a quelques années. Et j'ai toujours été fier d'habiter dans les murs d'un homme qui avait si grand de science qu'il pouvait tout aussi bien mettre au monde que «faire regretter d'être né».

J'avoue que j'ai toujours été très impressionné par la science des médecins, au point où je suis aussi démuni devant le plus humble des omnipraticiens que le guerrier papou devant son sorcier. J'ai déjà essayé de me défaire de mon complexe en engageant la conversation d'égal à égal, mais rien à faire, il y a une barrière que je suis incapable de franchir, et il se pourrait bien que ce soit la barrière de la science...

Le médecin restera toujours «CELUI QUI SAIT», et devant lui le malade ne peut être qu'à genoux. Une fois j'ai essayé de me tenir debout... Ma fille venait de passer un examen de routine et elle était rentrée à la maison en me disant: «Il est complètement fou, il veut que je porte un soutien-gorge»... J'ai téléphoné:

— Excusez-moi de vous déranger, Docteur, mais pourriez-vous m'expliquer pourquoi ma fille doit porter un soutien-gorge?

— Monsieur, je n'ai pas de temps à perdre. Si je lui ai dit d'en porter un, c'est pour son bien, pas pour le mien.

— Excusez-moi d'insister, mais...

— Mais quoi? Vous avez déjà vu des irritations de mamelon? Moi j'en vois à coeur de jour. C'est pour ça que je dis aux adolescentes de porter un soutien-gorge, pour que le mamelon ne frotte pas sur le tissu des vêtements...

— Voyons, Docteur, les soutiens-gorge sont eux-mêmes en tissu...

— Ecoutez, j'ai des patients qui m'attendent. Que votre fille fasse donc à sa tête. Si elle a des problèmes pour allaiter ses enfants plus tard, ce sera son trouble...

Et bang, il a raccroché. Je ne sais pas ce que ma fille a finalement décidé, mais elle ne pourra pas reprocher à son docteur de ne pas l'avoir avertie. A son père non plus, d'ailleurs. Je lui ai donné l'argent pour s'acheter une brassière; si elle s'est acheté des bonbons avec, c'est son problème! Mais un jour, quand elle aura les seins sur les genoux et les dents pourries, elle regrettera sûrement de ne pas avoir cru en la médecine.

Il est vrai que parfois les médecins se trompent. C'est très rare, mais ça arrive. J'ai une amie qui avait mal au ventre, des nausées le matin, des migraines et qui pendant quinze jours s'est déshabillée devant plusieurs médecins qui lui ont tous prescrit des pilules. Finalement, après deux semaines délirantes, il y en a un, une plus précisément, qui a trouvé la cause mystérieuse de son mal: elle était enceinte de deux mois...

Je sais, vous ne me croyez pas. C'est pourtant la stricte vérité. Et cela ne s'est pas passé il y a vingt ans, mais il y a quinze jours à Montréal. Pour être honnête, il faut que j'ajoute que la jeune fille avait fait faire des tests de grossesse qui s'étaient avérés négatifs, comme cela arrive, paraît-il, une fois sur cent. Tout de même, un examen gynécologique le moindrement sérieux aurait mis fin rapidement à un si grand mystère...

La suite de l'histoire de cette amie est aussi très édifiante. Deux jours après avoir appris qu'elle était enceinte, elle commence à faire une fausse-couche. C'est un samedi et elle ne veut pas aller à l'hôpital où elle risque de passer le week-end à attendre que «ça vienne», parce qu'à l'hôpital, pour les raisons morales que l'on sait, on ne provoque pas la chose. Elle s'adresse donc à une clinique de grande réputation, spécialisée dans ce genre d'intervention, tenue par un homme d'une notoriété certaine... Et quand elle arrive à la clinique, la première question qu'on lui pose, ce n'est pas: «Avez-vous mal?» ou «Saignez-vous et depuis quand?», la première question c'est:

— Avez-vous les $200?

La boucle est bouclée. Nous revoilà sur le terrain accidenté de la mini-série qui m'a valu tant de protestations. Nous revoilà au coeur du malentendu... que je tenais tant à dissiper!

Comment dire aux médecins que je les aime, mais que cependant, plus j'y pense, plus je souhaite mourir dans un accident d'avion?

Fafard explique sa démission de la CTRSM

Le président et directeur général de la CTRSM, Marcel Fafard, soutient que sa démission, annoncée jeudi, est le résultat de plusieurs discussions qui ont eu lieu au cours des derniers mois et d'une évaluation sérieuse de la situation globale à la CTRSM.

GERMAIN TARDIF

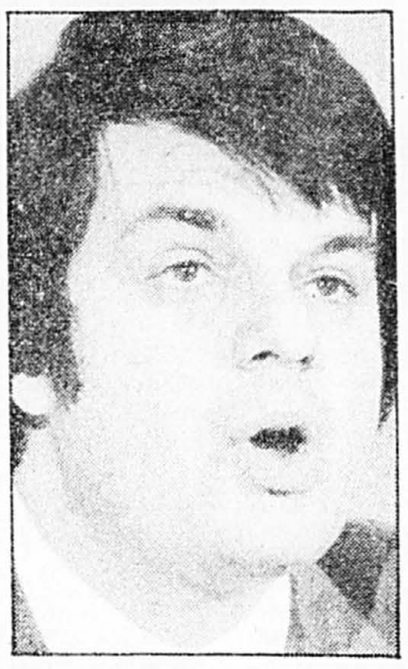
Marcel Fafard

Dans un communiqué publié hier, il a dit qu'il ne faut surtout pas interpréter son départ comme une conséquence de la parution récente de quelques articles de journaux, «puisque, de toute façon, cette décision était prise avant sa parution».

Faisant état de situations particulièrement difficiles qui ont marqué la période durant laquelle il a exercé ses fonctions, il a fait allusion aux «tiraillements politiques et prétendu que «certains individus se sont servis de la CTRSM pour leurs fins personnelles».

«Il devenait difficile, dans ce contexte, d'avoir des relations harmonieuses avec tous les intervenants dans le dossier du transport en commun de la Rive sud», a-t-il dit.

Quant à son administration, M. Fafard a souligné que sur les trois budgets qu'il a eu à préparer durant son mandat, l'un a été accepté, un autre a été refusé par le conseil des maires et que le troisième, qui s'en vient, sera sûrement bien accueilli, car l'augmentation des dépenses y est plus faible que l'inflation, ce qui aura pour effet une diminution réelle de la quote-part des villes comparativement à celle de l'année 1981.

Avant de partir, M. Fafard a rendu hommage à la grande majorité des employés de la CTRSM, particulièrement aux directeurs de service actuellement en poste, ainsi qu'aux députés de la région.

Il a insisté sur l'attitude franche et honnête de «plusieurs maires» de la Rive sud, en particulier l'actuel président du conseil des maires, M. Jean-Guy Parent, de Boucherville.

Faisant remarquer que la durée de la vie des pdg de la CTRSM «semble stagner autour de deux ans et demi» alors que la durée de leur mandat est de dix ans, il a recommandé au conseil des maires de déterminer, dans les plus brefs délais, «la philosophie et les objectifs» du transport en commun sur la Rive sud pour les communiquer au quatrième pdg que connaitra la CTRSM depuis son existence.

Les médecins bloqueront les rouages administratifs

A compter de lundi, les médecins omnipraticiens des hôpitaux de Montréal refuseront de participer aux activités médico-administratives de ces établissements. Les hôpitaux qui seront les plus touchés sont évidemment ceux qui comptent un nombre important d'omnipraticiens au sein de leur conseil des médecins et dentistes, soit Fleury, Jean-Talon, Lachine, Lakeshore, Notre-Dame-de-l'Espérance, Queen Elizabeth, Saint-Michel et Santa Cabrini.

HUGUETTE ROBERGE

Dès lundi, les omnipraticiens cesseront de siéger aux divers comités du conseil chargés d'assurer la qualité des actes médicaux et de participer aux réunions et activités visant à assurer le bon fonctionnement des départements.

Ce boycottage, annoncé hier par le président de l'Association des médecins omnipraticiens de Montréal, le Dr Clément Richer, se veut une manifestation d'insatisfaction devant la lenteur à démarrer des négociations pour le renouvellement de l'entente avec le ministère des Affaires sociales, échue depuis novembre 1979.

La mesure, qui, selon le Dr Richer, «aura pour effet de paralyser plusieurs des rouages administratifs des hôpitaux sans priver la population de soins de santé», veut également souligner l'appui des omnipraticiens à leurs confrères oeuvrant en anesthésie. Rappleons que ceux-ci ne répondent plus qu'aux appels d'urgence en attendant la signature d'une entente particulière.

LONGUEUIL

Manoir pour retraités

Nos prix incluent:

— Trois (3) repas par jour servis à la salle à manger, plusieurs choix à chaque repas et vin inclus au souper.

— Entretien ménager tous les jours.

— Réceptionniste, soins infirmiers.

— Service de sécurité et d'intercom 24 heures par jour et beaucoup plus.

— Suites spacieuses meublées ou non.

Appartements modèles

OUVERTS AUX VISITEURS

DIMANCHE LE 8 NOVEMBRE de 2h à 5h p.m.

Pour de plus amples informations:

LE SAINT-MALO

390, rue Bord de l'Eau
Longueuil (Québec)
J4H 3Z4

Tél.: **(514) 651-0290**

Ouvert 7 jours par semaine

Un choix judicieux pour étaler vos revenus exceptionnels et diminuer vos impôts.

La rente à versements invariables

La Fiducie du Québec offre une formule des plus intéressantes à l'intention de ceux qui reçoivent un revenu exceptionnel.

Une solution pratique

Cette rente a été conçue spécialement pour répondre aux préoccupations financières de ceux qui reçoivent une forte somme en quittant leur emploi, de ceux qui réalisent un gain de capital imposable ou récupèrent une déduction pour amortissement à la vente d'un bien, et enfin de ceux qui perçoivent des revenus irréguliers, comme les artistes et les sportifs, par exemple.

Un contrat avantageux

Cette rente constitue en fait un contrat qui vous permet d'étaler un tel revenu sur un certain nombre d'années et d'en différer ainsi l'impôt.

Un placement intéressant

La rente à versements invariables de la Fiducie du Québec est un placement intéressant, qui garantit un intérêt élevé pour la durée du contrat. Et il n'y a aucuns frais d'adhésion, de gestion, ni de fermeture.

Un service efficace

Nos conseillers se feront un plaisir de vous fournir plus d'informations sur la rente à versements invariables, ou même une soumission immédiate.

UN CHOIX JUDICIEUX

Venez ou téléphonez

MONTRÉAL
Complexe Desjardins
(514) 281-8834
1-800-361-6840,
poste 8840 .

LAVAL
Place Val des Arbres
(514) 668-5223
1-800-361-3803

Fiducie du Québec

QUÉBEC (418) 653-6811 SHERBROOKE (819) 566-5667 CHICOUTIMI (418) 549-5746

desjardins

Le Fleuralie

UNE RETRAITE DE RÊVE
(2e et 3e âge)

BUREAU DE LOCATION PRÉSENTEMENT OUVERT

- Suites luxueuses (1½, 2½ et 3½) avec balcon privé et porte patio.
- 3 délicieux repas servis à la salle à manger
- **Soins infirmiers (24 heures)**
- Technicienne en loisir sur place: bingos, cinéma, artisanat, soirées récréatives
- Terrain paysager (200' x 150')
- Terrasse extérieure, avec Bar B.Q.

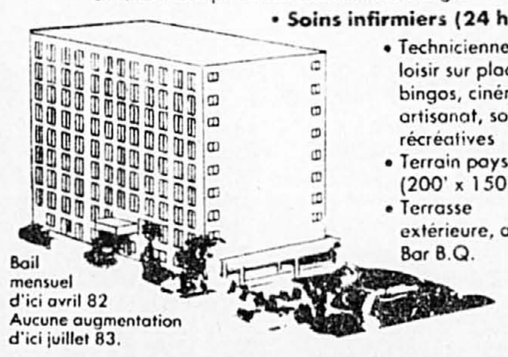

Bail mensuel d'ici avril 82
Aucune augmentation d'ici juillet 83.

6880 est, boul. Gouin, Montréal-Nord (près Langelier)
Informations: **(514) 323-7222**

FAITES VOTRE VIN
VOUS-MÊMES
c'est facile — c'est économique
Équipement et fournitures
• CONSEILS GRATUITS •
EN SPÉCIAL CETTE SEMAINE
JUS DE RAISIN
IMPORTÉ DE FRANCE D'ITALIE et CALIFORNIE **10 à 20%** DE RABAIS
Paul Bourget Inc.
1265, rue O'Brien
Saint-Laurent - 747-3533

divertissez-vous

Prenez l'tour du Québec

Pour savoir où, quand, comment, consultez la brochure «En Voyage» sur le tourisme hivernal. Si vous ne le trouvez pas dans votre quotidien du samedi 14 novembre, vous pouvez vous le procurer chez votre agent de voyages ou en téléphonant sans frais à Tourisme Québec aux numéros suivants: 873-2015 de Montréal • 1-800-361-5405 de partout ailleurs au Québec

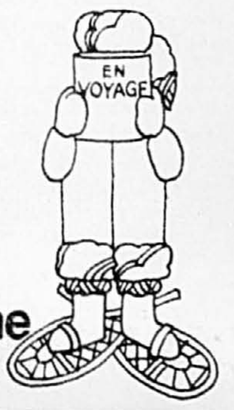

Tourisme Québec

SPÉCIAL TOUTE LA VÉRITÉ
RIEN QUE LA VÉRITÉ, ON LE JURE!

CROC
Distribué partout au Québec

LA VRAIE VÉRITÉ SUR LES FAUSSES VÉRITÉS, LES VRAIS MENSONGES, TOUT ET PLUS ENCORE...

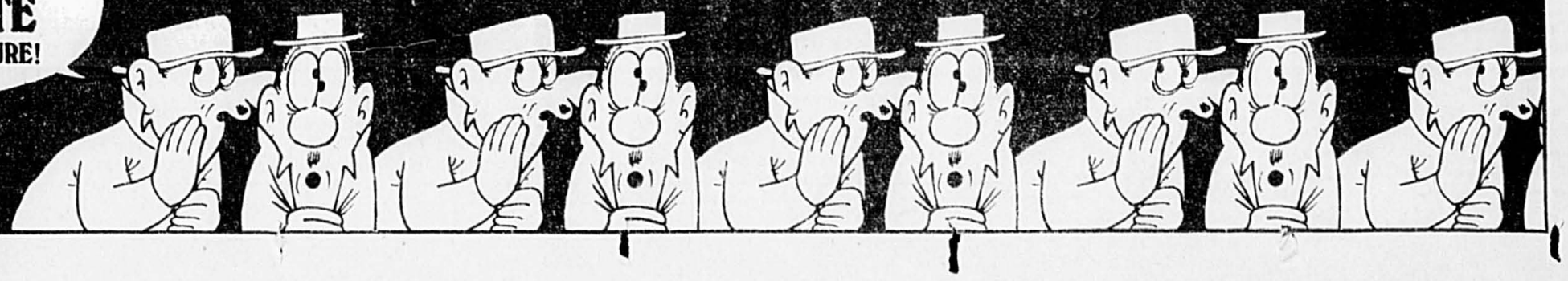

ÉDITORIAL

PAUL DESMARAIS président du conseil d'administration
ROGER-D. LANDRY président et éditeur
la presse
JEAN SISTO éditeur adjoint
YVON DUBOIS directeur de l'information
MARCEL ADAM éditorialiste en chef

L'accord des Dix est-il si épouvantable ?

S'il a été bien cité, et si on l'a bien compris, le politicologue Léon Dion estimerait que les indépendantistes qui prétendraient invoquer les conclusions de l'accord constitutionnel d'Ottawa pour faire triompher rapidement leur thèse sécessionniste, auraient bien des chances de courir à la catastrophe. Selon lui, en effet, lorsque les citoyens auront pris le temps d'analyser le libellé de la résolution Trudeau tel que modifié par cet accord, les raisons de s'y opposer ne leur apparaîtront pas tellement grandes.

En d'autres termes, pour le politicologue, le peuple québécois ne se laisserait pas convaincre facilement qu'il n'a plus aucun avenir dans la fédération canadienne et que tous les malheurs ne peuvent maintenant que lui tomber sur la tête. Il ne sera pas facile de lui démontrer, notamment, que son gouvernement provincial est désormais privé de tout moyen de garantir sa sécurité culturelle.

Si telle est bien la pensée du politicologue, c'est un point où l'on peut sûrement s'entendre avec lui. Ce qui vient de se passer à Ottawa est loin d'être agréable et le Québec a des raisons sérieuses d'être déçu; il pouvait s'attendre à beaucoup mieux. Pourtant, malgré tout, la population ne pourra que rester largement sceptique quand on voudra lui faire croire, avec des accents d'apocalypse, que le reste du Canada l'a trahie et abandonnée.

Le citoyen ordinaire, en effet, voudra faire des comparaisons. Il voudra voir, notamment, si les modifications apportées par la charte Trudeau lui rendront la vie plus facile ou plus difficile. Dans le cas des francophones, en particulier, une question s'imposera tout naturellement: la spécificité française du Québec sera-t-elle vraiment mise en péril par ces modifications?

Si l'on s'en tient à cette dernière question, il n'est pas sûr qu'on parvienne à provoquer un sentiment de panique chez nous. Même quand le Parlement de Londres aura donné sa sanction à la résolution de M. Trudeau, la plupart des chapitres de la loi 101 continueront de s'appliquer. Le français aura toujours préséance partout: au travail, dans l'affichage, dans l'étiquetage. Les programmes de francisation des entreprises pourront se poursuivre comme auparavant.

Il est vrai que le projet Trudeau élargit les voies d'accès à l'école anglaise, mais soyons réalistes: le nombre additionnel d'admissions à ce type d'école qu'il faciliterait serait-il tel qu'on reviendrait au déséquilibre qu'on a voulu corriger avec la loi 101?

Par ailleurs, M. Trudeau a répété à plusieurs reprises qu'il était prêt à reviser ses positions là-dessus et à accepter qu'il soit bien établi que l'école anglaise au Québec est réservée aux seuls enfants des parents qui ont fait eux-mêmes leur cours primaire en anglais au Canada (la «clause Canada»). Pareille restriction ne limiterait-elle pas encore sensiblement le nombre d'enfants admissibles chez nous à l'instruction en langue anglaise?

L'anglicisation par l'école qu'on a déplorée à bon droit dans le passé chez nous, n'aurait plus de proportions catastrophiques, surtout si l'on devait s'en tenir à la «clause Canada». Pourquoi, du côté du Québec, s'obstine-t-on à ne pas explorer les possibilités d'entente sur une telle formule?

On pourrait présenter des observations semblables en ce qui touche d'autres secteurs où les pouvoirs du Québec se trouvent modifiés par la résolution Trudeau. La population, par exemple, sera portée d'elle-même à se demander si les clauses sur la mobilité de la main-d'oeuvre l'avantageront ou la désavantageront. Y a-t-il plus de Québécois qui vont travailler à l'extérieur, que de gens de l'extérieur qui viennent travailler au Québec? Il serait étonnant que les statistiques viennent étayer les peurs qu'on voudrait soulever.

Le gouvernement Lévesque, faut-il le répéter, pourrait bien avoir passablement de misère à convaincre ses citoyens que le projet Trudeau a quelque chose de machiavélique et devrait être contré par de sérieuses menaces de sécession.

Dans le cas particulier de la loi 101, des sondages ont démontré que la population francophone était majoritairement d'accord avec sa philosophie. Par contre, même s'il y a là une contradiction flagrante, les mêmes sondages font aussi voir une majorité en faveur du libre choix de la langue de l'école. Il n'est donc pas assuré que l'on soulèvera facilement l'indignation populaire en dénonçant l'accord des dix sur ce point.

Le peuple serait plus rassuré, au fait, si, au lieu de se retirer sous sa tente, le gouvernement du Québec acceptait de poursuivre la négociation avec M. Trudeau. Il doit démontrer une plus grande volonté de s'entendre avec les autres s'il ne veut pas qu'on incline à croire que son projet souverainiste l'empêche de négocier de bonne foi avec ses partenaires de la fédération.

Au surplus, il n'est pas dit qu'une fois la résolution Trudeau insérée dans la constitution canadienne, celle-ci deviendra comme coulée dans le ciment et imperméable à toute modification future. Il faut peut-être, en conséquence, considérer les événements d'Ottawa comme un début plutôt que comme une fin.

VINCENT PRINCE

Les deux Grands et les pacifistes

Des négociations américano-soviétiques portant sur la limitation des euromissiles sont prévues pour la fin du mois à Genève et déjà, les deux Grands affûtent leurs flèches.

Dans une entrevue au magazine ouest-allemand **Spiegel**, le président soviétique soutenait, cette semaine, qu'une «parité (nucléaire) approximative» existait déjà entre les deux camps, puisque l'URSS dispose de 975 armes atomiques à portée européenne, contre 986 pour l'Ouest. De plus, il se déclarait disposé à réduire son potentiel eurostratégique, mais à condition que les nouvelles fusées de l'OTAN (Pershing-2 et Cruise) ne soient pas déployées.

Presque simultanément, le secrétaire d'État américain déclarait que les négociations qu'on projette d'ouvrir à Genève «n'auront aucune chance de succès» si les États-Unis décidaient de renoncer au déploiement des missiles de croisière et des fusées Pershing-2 en Europe.

Aucun doute possible, les deux déclarations s'adressaient indirectement au mouvement pacifiste, lequel, comme on sait, a pris une ampleur considérable en Europe ces derniers temps. Ce mouvement considère qu'advenant une guerre nucléaire, l'Europe serait la première à en faire les frais, et certains vont même jusqu'à soutenir qu'elle serait la seule à en souffrir.

D'autres pacifistes estiment que si les Américains étaient amenés à ne pas pouvoir installer leurs Cruise et leurs Pershing-2 en Europe, les Soviétiques n'auraient plus aucune raison de faire usage de leurs SS-20 déjà en place. D'autres, enfin, n'hésitent pas à prôner le désarmement unilatéral — celui de l'Ouest bien entendu.

À qui faut-il se fier? Aux pacifistes? Ils sont sympathiques, mais il faut se méfier de leur angélisme. On n'a jamais entendu dire qu'il était sage de négocier à partir d'une position de faiblesse. Stratégiquement parlant, l'URSS est en position de force en Europe. La preuve en est que M. Brejnev peut se permettre d'offrir de réduire son potentiel alors qu'il vient de soutenir qu'il existe une «parité approximative» entre les deux blocs. S'il y avait vraiment parité, se montrerait-il aussi généreux?

Quant à M. Haig, il s'en tient au précepte antique: «Si tu veux la paix, prépare la guerre.» Il estime que les Soviétiques n'ont aucunement envie de retirer leurs SS-20, et il ne croit pas que l'Europe serait seule victime d'un conflit nucléaire. Les ICBM sont en place et rendent vulnérable toute la planète.

L'URSS va négocier le fusil sur la table, les Américains comptent en faire autant; c'est pour eux une question d'élémentaire prudence, et il est difficile de ne pas leur donner raison.

JEAN PELLERIN

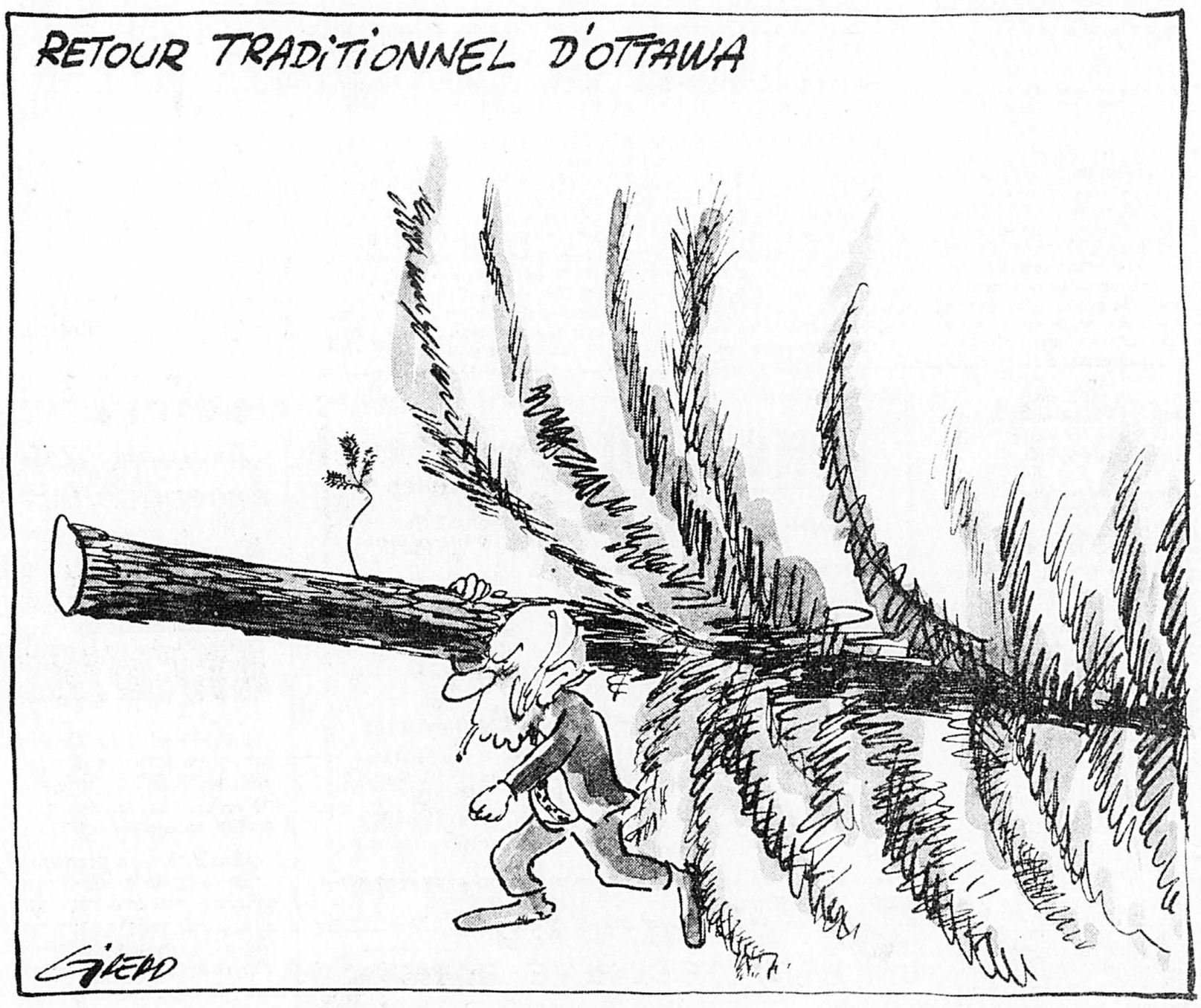

Droits réservés

LE «MANDAT ÉCONOMIQUE» DU PQ

Québec se doit de favoriser le secteur privé

Les Québécois, comme les autres citoyens du Canada, sont préoccupés par la situation économique. L'augmentation du nombre des chômeurs et des faillites, l'inflation et les taux d'intérêt qui se baladent à des altitudes inusitées comme des ballons météorologiques, ne sont pas des signes réconfortants. C'est dans ce climat que l'École des Hautes études commerciales a tenu samedi dernier son colloque annuel sur l'économie avec le thème «Le Québec économique dans son 2e mandat». Il va de soi

IVAN GUAY
Collaboration spéciale

que le 2e mandat est celui du gouvernement péquiste. Les représentants les plus autorisés du gouvernement et du monde des affaires ont exprimé sur l'économie du Québec des opinions opposées, comme on pouvait s'y attendre.

Bien sûr, les colloques ne règlent jamais rien. Mais ils forcent les participants à expliciter leurs idées ou leur manque d'idées. Cette rencontre a été un dialogue de sourds ou une succession de monologues, puisque personne ne répondait vraiment aux arguments de l'autre. On s'adressait en réalité au public par-dessus la tête des participants. Le président de la Chambre de commerce du Québec, M. Pierre Tremblay, a fait dans une large mesure le procès de la politique économique du gouvernement. Il a, par exemple, déploré le rôle que le gouvernement fait jouer à la Caisse de dépôts, qui achète sur les marchés boursiers un nombre croissant d'actions d'entreprises québécoises pour y exercer un certain contrôle, de sorte que la Caisse effectue, selon M. Tremblay, une «étatisation par la porte arrière».

C'est une accusation sérieuse dont ne se défend pas le gouvernement, puisqu'il a dans une large mesure l'appui tacite des citoyens. Le public, à qui on administre depuis des décennies des doses massives d'endoctrinement nationaliste, est inconscient du danger de l'étatisation. D'autant plus que depuis le slogan du «Maîtres chez nous» de 1962 qui a justifié la nationalisation des sociétés hydroélectriques, l'étatisation est devenue le symbole d'une politique économique progressiste. Cependant les hausses à répétition des tarifs d'électricité qui n'ont aucune commune mesure avec le taux d'inflation, commencent à faire réfléchir les citoyens sérieux sur les dangers de l'étatisation.

M. Tremblay a invité le gouvernement à favoriser le secteur privé au lieu de chercher à accroître le secteur public et l'appareil d'État, qui coûte si cher que le gouvernement a perdu le contrôle de ses budgets. C'est tout à fait compréhensible, puisque les employés de l'État sont très nombreux et à peu près tous syndiqués. Comme ils négocient leurs contrats de travail simultanément, ils exercent sur le gouvernement une pression irrésistible et lui arrachent des salaires et conditions de travail supérieurs à ceux du secteur privé. Les entreprises privées doivent ensuite se régler sur le secteur public et deviennent ainsi moins concurrentielles avec l'étranger.

La plupart des citoyens ne voient pas les conséquences de cette situation et s'étonnent que les investisseurs étrangers soient réticents à s'établir au Québec. Ils en accusent le fédéral, ce bouc émissaire hérité de l'ère duplessiste et conservé dans la naphtaline de la propagande péquiste. D'ailleurs, depuis deux ans et demi, les énergies du gouvernement ont été consacrées non à l'économie mais au référendum et aux bavardages constitutionnels. Ceux-ci continuent à servir au PQ de moyen de diversion pour cacher son impuissance à réaliser les espoirs économiques qu'il a inspirés chez ses partisans. Où est le «bon gouvernement»? Pourquoi est-il incapable de boucler ses budgets? Bien sûr, ses ministres voyagent beaucoup pour «mettre le Québec sur la carte». Mais il est plus facile de boucler ses valises que de boucler son budget.

Les conditions de l'essor économique

Nul gouvernement, dans aucun pays au monde, n'est capable de faire disparaître l'inflation ou le chômage quand ceux-ci sont bien installés dans l'économie. Mais un gouvernement peut créer les conditions de l'essor économique et le climat social dans lequel peuvent progresser les entreprises. Cela n'exige pas de budgets astronomiques, puisque le gouvernement n'a pas à s'immiscer dans les entreprises ni à prendre leur place. Comme l'a souligné le président de la Chambre de commerce, M. Tremblay, le gouvernement devrait voir, par exemple, à ce qu'il n'y ait pas de grève ou d'interruption dans les services publics essentiels où il n'y a pas de solutions de rechange, tels que les services d'électricité, de gaz, de transport en commun urbain, etc.

Mais le gouvernement péquiste n'est même pas fichu de faire cela. Pas plus que son prédécesseur qu'il a pourtant violemment critiqué. Il tergiverse, cherche des faux-fuyants, remet la solution du problème, et va d'atermoiement en ajournement. Un vrai gouvernement de charlatans pour qui les mots servent de solutions aux problèmes concrets.

Le président du Conseil du patronat, M. Pierre Côté, a abondé dans le sens de M. Tremblay et a déploré le fait que les dépenses publiques soient passées de 32 à 42 pour cent du Produit intérieur brut entre 1970 et 1979. En d'autres termes, les deux derniers gouvernements, qui s'affichaient sociaux-démocrates, ont engouffré des sommes affolantes dans l'administration provinciale et municipale d'une petite population d'un peu plus de six millions d'habitants. Comment alors une population ainsi drainée d'une telle partie de ses revenus, peut-elle être économiquement très motivée et dynamique? Elle ne peut que chercher à se rabattre sur les allocations et subventions de toutes sortes et en devenir esclave. C'est apparemment l'objectif implicite de tout gouvernement social-démocrate: faire manger toute la population dans sa main toute-puissante et paternaliste!

Les justifications du gouvernement

Qu'ont rétorqué les représentants du gouvernement à toutes ces remarques incriminantes? Le ministre d'État au Développement économique, M. Bernard Landry, a vanté selon son habitude les réalisations de son gouvernement et a affirmé, entre autres propos réconfortants, que l'exportation vers les Etats-Unis ouvrait un marché de 90 millions de consommateurs solvables, alors que l'exportation vers l'Ouest du pays n'offrait que 12 millions de consommateurs. Raisonner ainsi c'est faire de l'économie de salon devant des jeunes filles en fleur. Il ne suffit pas d'avoir un bassin de population à portée de la main. Il faut surtout avoir des produits concurrentiels.

Même si le dollar canadien vaut 17 pour cent de moins que la devise américaine, le salaire minimum aux USA est environ 30 pour cent inférieur à celui du Québec et l'écart s'accroît. De plus les taux d'intérêt au Canada sont beaucoup plus élevés qu'aux USA. Sans compter que la productivité au Québec est sensiblement inférieure à celle des USA. Et que dire de la gestion des entreprises? Bref, inutile de s'attarder aux bravades de M. Landry. Quant à M. Yves Bérubé, président du Conseil du Trésor, il a affirmé que son gouvernement réduisait les dépenses et sabrait dans le gaspillage. Cela fait sourire. C'est d'ailleurs le même baratin qu'il répète depuis plusieurs semaines.

Réduire les dépenses du gouvernement, ce n'est pas congédier des secrétaires et du personnel de soutien, c'est réduire la structure beaucratique de l'État. Autrement, tous les sous-fifres dans un an ou deux vont réembaucher du personnel et les dépenses du gouvernement seront plus grandes qu'avant. Le gouvernement ne se «dégraisse» pas plus qu'un obèse dans un bain turc qui ne perd que l'eau qu'il récupère aussitôt en se désaltérant. Et que dire de la paperasserie et de la réglementation tracassière et étouffante?

Bref, rien ne changera tant que l'initiative étatique ne fera pas place à l'initiative des individus et des entreprises, soit le contraire de la social-démocratie. Le secteur privé doit avoir la primauté sur le secteur public, sous peine de voir l'économie s'affaisser comme en Grande-Bretagne.

PLEINS FEUX SUR L'ACTUALITÉ

LA PRESSE, MONTRÉAL, SAMEDI 7 NOVEMBRE 1981

L'ENTENTE CONSTITUTIONNELLE

À partir d'une promesse référendaire de Trudeau, le 14 mai 1980...

«Nous mettons notre tête en jeu, nous, députés québécois, parce que nous le disons aux Québécois de voter non, et nous vous disons à vous des autres provinces que nous n'accepterons pas ensuite que ce non soit interprété par vous comme une indication que tout va bien puisque tout peut rester comme c'était auparavant. Nous voulons du changement, nous mettons nos sièges en jeu pour avoir du changement».
—Pierre Elliott Trudeau

—Pierre Elliott Trudeau

Pierre Trudeau vient d'obtenir ce qu'il interprète immédiatement comme étant le mandat de réformer la constitution.

Téléphoto UPC

14 mai 1980! Dans le feu de la campagne référendaire au Québec, le premier ministre du Canada, M. Pierre Elliott Trudeau, prie les Québécois de voter non au référendum, et avertit les Canadiens des autres provinces qu'ils devront payer le prix de la loyauté du Québec advenant une défaite du «non» au référendum.

GILBERT LAVOIE

(de notre bureau d'Ottawa)

Six jours plus tard, le 20 mai, le verdict populaire tombe sur la table du premier ministre québécois, M. René Lévesque. Pierre Elliott Trudeau vient d'obtenir ce qu'il interprète immédiatement comme étant le mandat de réformer la constitution que lui ont refusé les Canadiens un an plus tôt, à l'élection fédérale de 1979.

Jeudi après midi, il est revenu devant les Canadiens pour livrer «sa» marchandise. Les neuf provinces anglophones acceptent le rapatriement de la constitution, assortie d'une formule d'amendement et d'une charte des droits qui garantit les droits à l'éducation dans la langue de leur choix pour les minorités de toutes les province. Seule ombre au tableau: le gouvernement québécois refuse de signer l'entente qui empiète sur certains des pouvoirs qu'il exerce depuis la naissance de la confédération en 1867.

Les conséquences de cet isolement du Québec sont impossibles à évaluer. Au cours des semaines et des mois à venir, M. Trudeau tentera vraisemblablement..il l'a promis jeudi... de trouver des arrangements qui auront raison, il l'espère, des objections soulevées par le gouvernement québécois. Ce dernier tentera pour sa part, de faire échec à l'initiative de son adversaire. A un moment ou l'autre, c'est l'électorat québécois qui devra probablement trancher le litige.

S'il est impossible d'évaluer la portée des résultats de cette conférence constitutionnelle dite «de la dernière chance», il est évident par ailleurs qu'elle aura des conséquences énormes sur l'avenir des acteurs impliqués dans cette grande pièce théâtrale.

La clause Canada

A Ottawa, les intimes du premier ministre canadien savent depuis longtemps qu'il n'attendait que cette victoire sur le Parti québécois pour songer enfin à sa retraite politique que l'élection surprise de 1980 a retardée. Tout au plus s'attend-t-on maintenant à ce que M. Trudeau mette la dernière main aux «arrangements» qu'il a promis jeudi aux Québécois de façon à leur rendre son projet constitutionnel plus acceptable. Il a évoqué la possibilité d'inclure la «clause Canada» à l'article 23 de son propjet de résolution traitant des langues, clause qui aurait pour effet de limiter la catégorie de personnes dont les enfants auraient accès à l'école anglaise au Québec. Une fois ces changements adoptés et son projet de résolution de retour de Londres, il songera fort probablement à préparer la succesion au leadership. Il est fort douteux qu'il ait le goût, maintenant, de s'attaquer à la véritable réforme constitutionnelle, qu'il avait pourtant promise aux Québécois pendant la campagne référendaire, et portant sur des sujets aussi complexes que la réforme des institutions fédérales et la division des pouvoirs.Après l'isolement du Québec à la conférence de cette semaine on imagine mal un nouveau front commun des provinces pour amorcer la réforme constitutionnelle dans le sens des revendications traditionnelles des gouvernements québécois. M. Trudeau parti, les gouvernements des autres provinces et les libéraux fédéraux seront trop heureux d'enterrer ce dossier le plus loin possible. M. Serge Joyal, qui a mis tant d'années à obtenir la simple mise sur pied d'un comité parlementaire chargé de surveiller le respect des langues officielles par les institutions fédérales, a du pain sur la planche s'il croit possible de faire progresser le dossier de la réforme de la constitution.

L'avenir de M. Joe Clark est également remis en cause à la suite de cette entente. M. Clark a gagné une bataille en traînant M.Trudeau devant la Cour suprême, mais il a perdu la guerre. Le chef conservateur a tiré honorablement son épingle du jeu, jeudi, en annonçant qu'il réclamera une amélioration du projet de résolution constitutionnel, de manière à rallier le Québec. On peut déjà prendre pour acquis qu'il présentera des projets d'amendement à la résolution lors des débats sur ce sujet aux Communes. Mais les applaudissements réservés par certains de ses collègues influents à l'endroit de M. Trudeau à son entrée aux Communes jeudi, ne laissent aucun doute sur l'opinion du caucus conservateur: les députés tories ne sont pas disposés à engager un véritable filibuster sur le sujet. La plupart des observateurs à Ottawa s'entendent pour dire que le leadership de M. Clark sera remis en question lorsque M. Trudeau annoncera son intention de quitter la politique.

Si l'avenir semble aussi facile à prévoir à Ottawa, c'est du côté du Québec que les politiciens fédéraux se posent maintenant le plus de questions. Qui sortira vainqueur de la lutte qui s'annonce dans le dossier constitutionnel au Québec? «Il importe maintenant de se montrer le plus souple possible à l'endroit du Québec» a déclaré jeudi soir un haut fonctionnaire du gouvernement.Du côté des francophones, et parmi ceux qui conservent malgré tout une certaine sympathie pour M. René Lévesque, les interrogations étaient différentes. Autant le premier ministre du Québec a été habile à la conférence constitutionnelle de 1980, en se ralliant les provinces anglophones, autant il a été malhabile cette semaine en tombant avec trop d'enthousiasme dans le piège de l'offre de référendum proposée par M. Trudeau. Il a ouvert la porte à l'éclatement du front commun des provinces dissidentes. «M. Lévesque était le commandant de cettte armée des provinces dissidentes» a déclaré jeudi un observateur de la scène politique.«Au lieu de s'attaquer à lui, M. Trudeau et ses alliés s'en sont pris à ses généraux. Tout comme Napoléon à Fontainebleau, M. Lévesque a été trahi par ses généraux. Les généraux du chef péquiste au sein du PQ lui pardonneront-ils d'avoir perdu cette bataille? Tout dépendra s'il est en mesure de leur offrir la possibilité d'une autre victoire», a-t-il conclu.On voit mal comment cette nouvelle «possibilité» pourrait porter sur autre chose que le thème pur et simple de l'indépendance.

Marie-Josée Drouin
collaboration spéciale

Les finances du Québec en difficulté

La question constitutionnelle a tellement retenu l'attention cette semaine qu'elle a procuré au ministre des Finances Jacques Parizeau un certain répit devant les attaques de plus en plus nombreuses que subit sa gestion des finances publiques.

En dépit du fait que le Québec soit la province la plus taxée au Canada et que monsieur Parizeau ait, depuis cinq ans, introduit toutes sortes de taxes déguisées, le déficit de la province risque cette année de défoncer les 3,2 milliards de dollars. On soupçonne que le ministre des finances devra présenter un budget supplémentaire d'ici peu parce que le gouvernement ne semble pas avoir réussi à couper suffisamment les dépenses publiques. Encore une fois, comme à tous les ans, monsieur Parizeau semble avoir surestimé l'augmentation des recettes budgétaires ainsi que sa capacité à réduire les dépenses gouvernementales.

Bien sûr, les calculs du ministre des Finances se fondent sur un budget d'au-delà de 20 milliards de dollars. Ainsi s'il se glisse une simple erreur de 1%, on peut rapidement se retrouver devant un trou de 200 millions de dollars. Mais ce qui est frappant chez monsieur Parizeau c'est que les erreurs de calcul abondent toujours dans le même sens, celui des «trous» et non pas celui des excédents. L'an dernier, on prévoyait un déficit de 2,3 milliards de dollars lequel s'est soldé par un trou de 2,87 milliards de dollars. Au mois de mars dernier monsieur Parizeau avait promis de maintenir le déficit à 2,9 milliards de dollars et, déjà, on en est rendu à un déficit de 3,2 milliards. On pourrait s'attendre à ce que le ministre des Finances soit plus soucieux de ses erreurs du passé et plus prudent dans ses prévisions.

On invoquera des circonstances atténuantes comme la hausse des taux d'intérêt, facteur qui rend plus onéreux le service de la dette québécoise. Il est vrai que pour le gouvernement comme pour les individus les hauts taux d'intérêt sont devenus un fardeau de plus en plus lourd. Mais c'est justement pour atténuer les effets de problèmes semblables que, depuis deux ans, des économistes proposaient au ministre des Finances de réduire ses dépenses et, par conséquent, son déficit et ainsi de protéger la marge manoeuvre du Québec. Le climat en est devenu un d'austérité mais parce que les attitudes ont été si lentes à changer, les coupures doivent aujourd'hui être beaucoup plus sévères et possiblement moins justes.

On tentera sûrement de blâmer Ottawa pour les problèmes économiques québécois. Les taux d'intérêt élevés sont le résultat de la politique monétaire de la Banque du Canada laquelle est, à son tour, très fortement influencée par la Federal Reserve Board des Etats-Unis. Mais un Québec souverain pourrait-il simplement baisser les taux d'intérêts? Sûrement pas. Lors d'un congrès du Parti québécois, il y a deux semaines, monsieur Parizeau en fustigeant Ottawa a prétendu que seul un Québec souverain pourrait surmonter les difficultés économiques actuelles. Monsieur Parizeau a même soutenu qu'une association économique était loin d'être essentielle. Il n'a toutefois pas expliqué comment ce Québec souverain réussirait à s'isoler des tendances économiques extérieures et à maintenir une politique monétaire divergente de celle des Etats-Unis. L'expérience récente de la France nous démontre combien il est difficile pour un pays quelconque de maintenir la valeur de sa devise sans emboîter le pas dans le domaine des taux d'intérêt.

Dans sa recherche d'un bouc émissaire monsieur Parizeau a aussi trouvé moyen de blâmer Ottawa en anticipation des modifications possibles des accords fiscaux. Au 30 juin 1981, les paiements de transferts versés au Québec par Ottawa se situaient aux environs de 4 milliards de dollars dont 2,27 milliards proviennent de la péréquation. C'est donc dire que les transferts fédéraux représentent près de 20% du budget du Québec. Des rumeurs veulent que le ministre fédéral des Finances Allen MacEachen coupe par 1,5 milliard les transferts effectués par Ottawa aux provinces. Si cela devait se produire il en coûterait près de 500 millions de dollars au Québec. Ainsi, le Québec pourrait blâmer Ottawa d'accroître son déficit de 500 millions de dollars. Sauf que cette éventualité n'a rien à voir avec le déficit actuel. Les coupures d'Ottawa ne se feraient sentir que plus tard. On projette, à l'heure actuelle, que le déficit du Québec atteindra 5,05 milliards de dollars; les coupures anticipées ne représenteraient que 10% de ce déficit. Comment expliquer l'autre 90%?. Sûrement pas en se cachant derrière Ottawa.

Autant le débat sur la constitution semble avoir détourné l'attention des hommes politiques fédéraux des questions économiques urgentes et importantes, autant faudrait-il éviter de faire porter le blâme de tous nos problèmes économiques sur les relations fédérales - provinciales. Depuis quelque temps, il devient de plus en plus évident que le gouvernement du Québec doit exercer un meilleur contrôle sur son administration. Déjà l'an dernier on avait découvert soudainement un «trou» de 500 millions dans le secteur de l'éducation. Le rapport du Vérificateur général n'avait pas manqué de souligner l'absence ou l'inefficacité des contrôles et de la surveillance exercés par le Conseil du Trésor. Ainsi s'explique la grande surprise exprimée lorsque cet écart de 500 millions de dollars fut découvert.

Les problèmes encourus présentement à la Société d'habitation du Québec sont peut-être d'un ordre un peu plus politique mais ils reflètent aussi la pauvreté des contrôles. Et le comble du laxisme de l'appareil gouvernemental du Québec s'est manifesté peut-être de la façon la plus évidente dans l'organisation des fêtes de la Saint-Jean.

Vient s'ajouter à la faiblesse des contrôles, la générosité des programmes sociaux et des salaires versés par le gouvernement du Québec. Mais là aussi il faut se demander si les contrôles sont efficaces. Il semble qu'avant d'augmenter nos impôts, monsieur Parizeau devrait pouvoir nous expliquer comment il entend accroître l'efficacité même de l'appareil gouvernemental.

Marie-Josée Drouin est économiste, directeur général de l'Institut Hudson et membre du conseil d'administration du Trust Général.

Yves Leclerc
(collaboration spéciale)

Une révolution dans le bureau

Je savais depuis un certain temps que les expositions de matériels de bureau ne présentent plus seulement des pupitres, des chaises, des étagères et des machines à café. Mais une grande partie de ce qui s'étalait sur les kiosques du Salon du bureau la semaine dernière à la Place Bonaventure m'a fait écarquiller les yeux: on aurait plutôt dit un Salon de l'informatique et de l'audio-visuel!

Pour chaque ensemble plume-coupe-papier-buvard, pour chaque fauteuil pivotant-basculant-capitonné, il devait y avoir trois ou quatre appareils de traitement de texte, sans compter des systèmes de traitement de données et de consultation de banques d'information électroniques, des réseaux de courrier électronique, des ensemble ultra-sophistiqués de dictée et de prise de notes. En grande partie, le Salon du bureau est devenu le Salon de la bureautique.

Pour le commun des mortels, «bureautique» est encore un de ces mots techniques en «tique» (informatique, médiatique, télématique, privatique...) dont le sens n'est pas clair, et dont la réalisation semble plutôt lointaine: on n'a pas l'impression que ça va nous tomber dessus la semaine prochaine.

Mais pour les gens de cette industrie, et de plus en plus pour les cadres de grandes sociétés et les patrons de moyennes entreprises, c'est la voie de l'avenir, et de l'avenir immédiat. Ils y pensent, ils planifient, préparent, organisent... et tout à coup, un beau matin, une machine nouvelle et quelque peu inquiétante trône sur votre bureau: la lointaine bureautique est devenue pour vous une réalité quotidienne.

Des effets prochains et profonds

Il n'est pas impossible que, de tous les phénomènes dont je parle dans cette chronique depuis six mois, ce soit celui-ci qui touche le plus rapidement et le plus profondément un grand nombre d'entre nous. En effet, il y a longtemps que le travail de production, dans la plupart des industries, est «rationalisé» quand il n'est pas simplement automatisé. Dans les bureaux, par contre, on travaille encore à peu de choses près comme on le faisait au siècle dernier, d'une façon artisanale.

Evidemment, la machine à calculer, la machine à écrire, le téléphone ont amené des changements, mais surtout dans la rapidité avec laquelle les tâches sont accomplies, pas dans la nature ni l'ordre des tâches à accomplir. Ce sont les nouveaux outils électroniques et informatiques mis au point depuis quatre ou cinq ans à peine qui rendent pour la première fois possible une réorganisation, une industrialisation du travail de bureau.

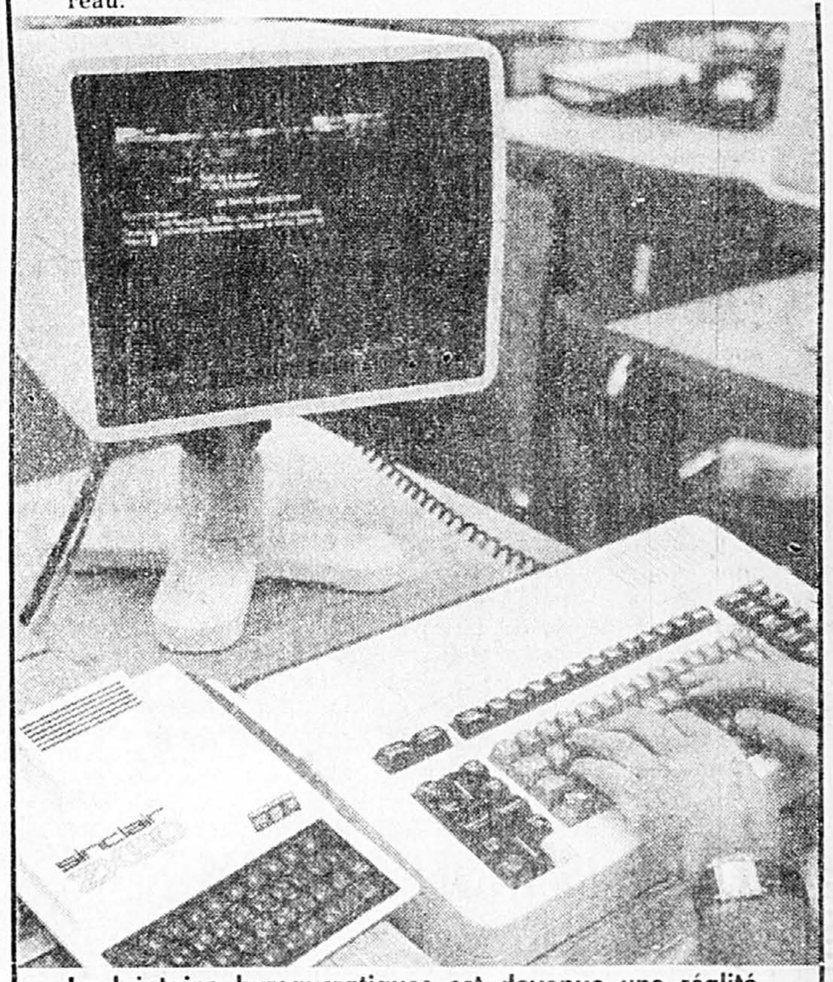

La lointaine bureaucratiques est devenue une réalité quotidienne pour plusieurs.

La bureautique, ce n'est donc pas seulement de nouveaux gadgets électroniques (mais c'est ça aussi), c'est une conception nouvelle d'une activite qu'on assimile de plus en plus au «traitement de l'information».

Alors que par le passé l'ordre dans lequel les travaux étaient accomplis et le cheminement de l'information — que ce soit sous forme de messages verbaux, de mémos, de rapports, de coups de téléphone, de réunions de production — étaient laissés un peu au hasard, un peu à la personnalité de chacun, un peu à la coutume et à la tradition, on s'attache maintenant à dégager des lignes logiques dans tout cela, à en faire un processus ordonné en fonction de critères bien définis. On essaie de préciser à quoi au juste sert le travail de bureau.

Réseaux et ensembles polyvalents

Et les nouveaux appareils dont on se sert, la plupart basés sur l'ordinateur et le microordinateur, reflètent de plus en plus cette manière de voir: alors qu'au début ils étaient indépendants les uns des autres, et souvent même totalement incapables de communiquer entre eux, ils se présentent de plus en plus comme des réseaux, des ensembles polyvalents.

Il y a deux ou trois ans (la préhistoire, quoi!), les systèmes de traitement de texte étaient soit des ajouts à l'ordinateur central chargé de la comptabilité, soit des «standalone», des «machines à écrire électroniques» dont la seule fonction était de produire des documents. Et les systèmes de consultation de données n'avaient pas d'existence propre, ils étaient un à-côté pas encore bien assimilé de l'activité traditionnelle de l'ordinateur.

Et voilà que des produits comme la série 2200 de Wang, le Système d'information 8100 d'IBM, le réseau local Ethernet de Xerox apparaissent, des ensembles intégrés non seulement unissant dans un même appareil, ou dans une même constellation d'appareils, ces deux fonctions, mais encore y ajoutant des possibilités de communications à distance soit en direct, soit sous la forme de «courrier électronique» en temps différé.

Tout cela est assez nouveau comme concept, et à voir les réactions des visiteurs au Salon du bureau, il est clair que bien des patrons ne s'imaginent pas encore trop comment ces nouveaux équipements, ces nouveaux concepts vont leur servir. Mais ce temps de répit ne durera pas: il faut seulement souhaiter que la révolution dans le bureau se fera graduellement et intelligemment, en tenant compte des facteurs humains... et sans trop de pertes d'emploi dans notre monde déjà aux prises avec le chômage.

LE NOUVEAU MAIRE DE LAVAL, CLAUDE LEFEBVRE

Un homme à l'expérience variée

photo Michel Gravel, LA PRESSE

Claude Lefebvre, et sa femme Madeleine: «On a été parmi les pionniers de Laval.»

«Ce qui est important, c'est la ville comme milieu de vie»

■ Hasard? concours de circonstances? rejet du maire sortant Lucien Paiement et de sa politique de prestige? Jusque-là pratiquement inconnu des Lavallois, Claude Lefebvre, 52 ans, était catapulté dimanche dernier à la tête de la seconde ville du Québec en termes de superficie du territoire.

«Je suis un batailleur, explique-t-il au sujet de sa décision d'affronter le maire sortant. Des amis m'avaient approché, j'y songeais, mais l'un des principaux déclencheurs a été Lucien Paiement lui-même. Je l'ai rencontré à l'inauguration d'une banque et il m'a dit à un moment: «Toi, je vais te retourner chez toi.» A l'époque, il était question que je me présente, mais ce n'était pas encore décidé. Il y a eu un froid -il m'avait mis au défi.»

Chimiste, avocat, ex-entrepreneur de construction, ex-président de la Régie des entreprises de construction, etc., c'est un homme à l'expérience variée —et visiblement heureux de la chose.

Performance: 10 heures de travail par jour. «Je ne connais pas ça le travail —je vis, je ne fais pas de distinction très nette entre loisir et travail. A sept heures hier matin (l'entrevue a eu lieu jeudi), je faisais mon jogging, ensuite je suis entré à l'hôtel de ville et je suis revenu à 11 heures hier soir. Je ne fais jamais ce qui ne me plaît pas. Si je n'aime pas ce que je fais, je quitte.»

Il ajoute, l'instant d'après:

«Dans les situations tendues et corsées, je me sens très à l'aise, je vis intensément.»

Son itinéraire

Vanité? présomption? Tout cela en fait est dit d'un ton si simple, si naturel, qu'on ne met pas un instant sa parole en doute.

Né dans le quartier Maisonneuve en 1929, il est issu —selon les recherches généalogiques qu'il a fait faire puis poursuivies lui-même— de «la plus vieille famille d'enseignants au Québec»: son père fut professeur, son grand-

JACQUES BENOIT

père professeur et inspecteur d'école, et idem pour son arrière-grand-père. Son bacc ès Arts en poche, il songea lui-même un temps à l'enseignement. «Je suis allé à l'Ecole normale Jacques-Cartier, mais je ne suis resté qu'un semestre, raconte-t-il. Je me sentais mal, c'était trop facile, parce que dans ce temps-là les cours étaient conçus pour les gens qui sortaient du secondaire.»

Changement de cap, il entre à l'Ecole de technologie médicale, alors affiliée à l'Université de Montréal, et décroche trois ans plus tard le bacc en sciences. «J'aurais dû normalement finir comme chef de laboratoire, par exemple dans un hôpital, mais ce n'était pas bien payant...»

Commence, pour lui, le long périple qui le mènera jusqu'à la mairie de Laval: chimiste deux ans durant à la Défense, puis représentant d'une entreprise pharmaceutique (cela dure six ans) -alors que son installation à Duvernay, en mai 1955, va de nouveau changer, du tout au tout, le cours de sa vie. C'était, racontent-ils sa femme Madeleine et lui, à l'époque du boom et une vie quasi de pionniers: des rues de terre, une simple canalisation reliant la maison à une bouche d'incendie pour aqueduc, des cultivateurs tout autour ... plus des stations-service qui surgissaient partout comme des champignons. Bref, la spéculation, forcenée et menée n'importe comment. «Il n'y avait pas de plan de zonage, rien —il fallait rationaliser», souligne Lefebvre. Candidat aux élections de 1957, il est élu conseiller de Duvernay —sa première expérience politique.

«L'hôtel de ville, note-t-il avec un mince sourire, c'était le sous-sol d'une maison qu'on avait louée pour les circonstances. On vivait selon nos moyens.»

Côté personnel, il se lance, histoire d'arrondir les fins de mois, dans de nombreuses entreprises: il vend des maisons pour le compte d'un entrepreneur, sollicite les gens pour la fourniture d'huile, et puis il met sur pied une société de livraison d'huile et fonde, au début des années 60, sa propre entreprise de construction. «Moi-même, j'avais acheté des terrains, et de 60 à 64, j'ai fait construire 200 maisons.»

Nouvelles études

Enfin, le comble —pour ainsi dire—, il entreprend en même temps, à 30 ans, des études de droit à plein temps. «J'avais un jeune voisin qui venait de commencer son droit. J'avais le goût moi aussi d'en faire, j'en avais rêvé, je sentais que pour faire de la politique, c'était bon d'avoir étudié le droit. J'en ai parlé à ma femme qui m'a dit: «Si tu veux le faire, fais-le.» La seule difficulté, c'était à chaque année le temps des examens, en mai, parce qu'en même temps je devais livrer des maisons. Je dormais vite, j'ai déjà été presque sept jours sans dormir. Ça durait une quinzaine de jours, après c'était la belle vie: la construction ne recommençait pas avant l'automne, je jouais au golf, j'allais à mon chalet.»

Devenu avocat en juillet 64, il abandonnait 11 ans plus tard le métier, momentanément, pour passer président de la Régie des entreprises de construction du Québec, à la demande du ministre Jean Cournoyer, «un ami», dit-il, au moment de la fondation de l'organisme en juillet 75. Démission à la prise du pouvoir du Parti québécois, «parce que je n'étais pas sur la même longueur d'ondes que Jacques Couture et aussi que j'étais une nomination de Cournoyer».

Enraciné à Laval, il en a, dit-il, une vision précise. «Quant à moi, ce n'est pas important qu'on soit la 2e, la 4e ou la 5e ville. Ce qui est important, c'est la ville comme milieu de vie. Laval doit continuer d'être un juste milieu entre la campagne et la ville —c'est pour ça que j'ai choisi Laval. La vie ici s'est organisée aux alentours d'anciennes paroisses. On ne peut pas s'en aller vers le futur en oubliant le passé, il doit y avoir une suite logique —et ce qu'on sent, c'est que les gens veulent qu'il y ait une continuité.»

La mairie, enfin, ne l'inquiète nullement, dit-il. «C'est une autre tâche, une autre étape, je ne vois pas ça comme la tâche la plus importante de ma vie. La dimension de mon travail est avant tout politique. Que va devenir Laval?»

ÉLECTIONS MUNICIPALES

L'austérité a eu raison des projets prestigieux

■ Les temps sont révolus où l'on gagnait des élections par des promesses prestigieuses et des projets flamboyants. Les hommes

FLORIAN BERNARD

politiques de la scène locale ne peuvent plus espérer s'attirer la faveur des contribuables en promettant des arénas, des parcs, des centres culturels ou d'autres projets de même nature.

Les élections qui viennent d'avoir lieu dans la région métropolitaine ont démontré de façon claire que les contribuables, saturés de taxes et d'impôts, inquiets face à la flambée des taux d'intérêts, étranglés par la hausse effrénée du coût de la vie, ne veulent plus entendre parler de projets prestigieux. Tout ce qui les intéresse, par les temps actuels, peut se résumer en un mot: austérité. Jadis, ce mot faisait peur. Il était synonyme de sacrifices et de diminutions de services. Qui disait austérité laissait supposer qu'on doive se serrer la ceinture. Les hommes politiques hésitaient à utiliser un tel mot. Ils lui préféraient des expressions plus rassurantes comme celles de «compression des dépenses» ou de «restric-tions budgétaires».

Les élections qui viennent de se terminer ont donné raison aux candidats qui n'ont pas hésité à miser leur campagne sur l'austérité. Tous ceux qui ont mis de l'avant des projets prestigieux ont été défaits, y compris le maire de Laval, Lucien Paiement, dont le projet du flamboyant «Carré Laval» a été rejeté de façon éclatante.

C'est à cause de sa promesse formelle de dégraisser les services municipaux et de diminuer d'au moins $6 millions les dépenses prévues au budget que Claude Lefebvre a réussi à s'attirer la faveur des électeurs lavallois. C'est également parce qu'il a promis de ramener à des dimensions beaucoup plus modestes la Fête des Voisins qu'il a pu détrôner Lucien Paiement et la majorité des membres de l'équipe de ce dernier. C'est également parce qu'il a pris l'engagement de rentabiliser davantage le travail des fonctionnaires en éliminant le dédoublement que Claude Lefebvre s'est attiré la confiance des contribuables.

Lucien Paiement

Lucien Caron

Pain et beurre

Les contribuables du territoire de la Communauté urbaine de Montréal ont voté pour le « pain et le beurre », selon l'expression utilisée par le maire Guy Descary de Lachine. Ce dernier s'était déjà signalé au cours des derniers mois en préconisant de nouvelles habitudes de vivre selon ses moyens. Il avait été l'un des principaux artisans des coupures dans les dépenses de la police et de la diminution des effectifs. Cette politique lui a été rentable au plan local puisque sa campagne, axée sur la qualité de la vie dans un régime volontaire de compression budgétaire, lui a permis de vaincre deux adversaires prestigieux et d'obtenir sa plus forte majorité depuis le début de sa carrière.

A Verdun le maire Lucien Caron s'était fait une règle d'honneur de ne présenter aucune promesse aux électeurs. « Je ne promets rien - avait-il dit en début de campagne, sinon de continuer d'administrer au meilleur coût possible ». Tandis que ses adversaires multipliaient les engagements de toutes sortes, Lucien Caron s'en tenait à son leitmotiv: réduire les dépenses municipales. La stratégie était bonne. Il fut réélu sans difficultés. Là aussi, de façon non

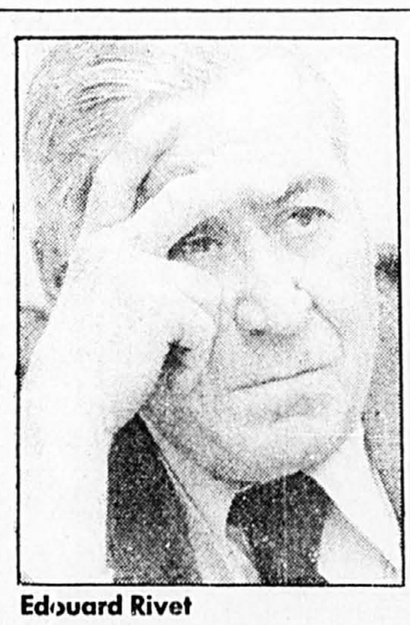

Edouard Rivet

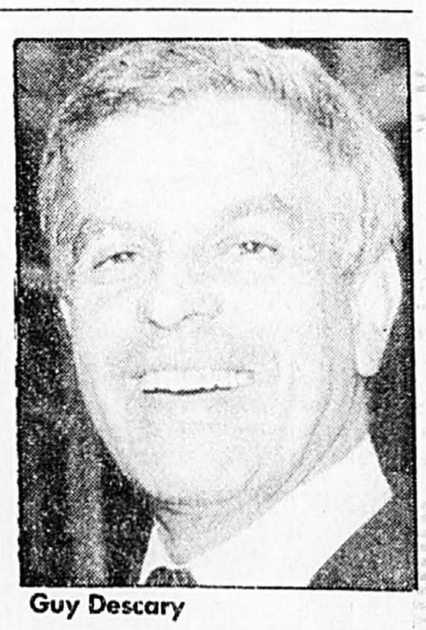

Guy Descary

équivoque, les contribuables ont voté en faveur de l'austérité.

A Montréal-Est, l'adversaire du maire Edouard Rivet a multiplié les promesses de prestige tout au long de la campagne. Qu'on en juge: créer un service de relations publiques, créer une « maison du citoyen » avec piscine extérieure, locaux pour les organismes et associations, garderie, piste de jogging, tennis, aménager de nouveaux parcs, construire une roulathèque municipale, etc. Les contribuables ont pris peur. Le candidat Alain Vaillancourt avait adopté comme slogan de campagne l'expression « Il faut que ça change ». Les électeurs, face à cette avalanche de promesses, ont réélu massivement le maire sortant, Edouard Rivet, et tous les membres de son équipe. Ils ont ainsi indiqué, de la plus claire manière, qu'ils avaient soupé des promesses qui se traduisent toujours par des augmentations de leur fardeau fiscal.

Il est en effet remarquable d'observer que dans l'ensemble de la région métropolitaine - comme dans le reste de la province - très peu de figures nouvelles sont apparues à la direction des villes et que dans les cas d'exception où des nouveaux venus ont accédé à la mairie, ce fut en raison de leurs promesses d'austérité et de compression des dépenses.

Les candidats qui sont allés à contre-courant de la tendance actuelle de comprimer les dépenses publiques , notamment le maire Lucien Paiement qui avait axé sa réclame radiophonique sur le prestige de la deuxième ville du Québec et sur les projets d'envergure, ont été mis à la retraite par les contribuables.En effet, au moment où les gouvernements supérieurs ratissent les fonds de tiroir dans le but de renflouer leurs caisses et au moment où le gouvernement du Québec multiplie les coupures dans tous les secteurs de l'activité, il était sûrement téméraire, sinon suicidaire, de prétendre remporter une élection au niveau local en multipliant les promesses qui, tôt ou tard, allaient se traduire par de nouvelles taxes. Ceux qui ne l'ont pas compris, ou qui l'ont compris trop tard, ont perdu toutes leurs illusions.

PLEINS FEUX SUR L'ACTUALITÉ

LA PRESSE, MONTRÉAL, SAMEDI 7 NOVEMBRE 1981

Le pari audacieux du juge en chef, Yves Mayrand

Le sergent-détective Pierre Tétrault, de la police de la CUM, témoignant en Cour municipale le 24 octobre dernier, affirmait avoir demandé un mandat de perquisition à ce dernier tribunal en juin '80 plutôt qu'à la Cour des sessions de la paix parce que la police de la Communauté urbaine de Montréal soupçonnait le personnel de la Cour des sessions

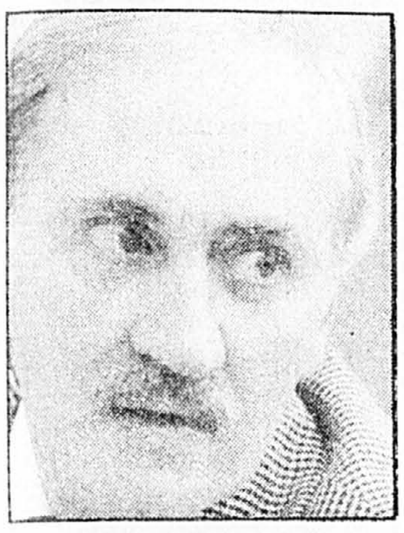

Le juge en chef, Yves Mayrand.

de la paix de Montréal de fournir des renseignements au milieu criminel. Se référant même à une autorisation qu'il aurait eue de ses supérieurs pour procéder ainsi, le sergent-détective Pierre Tétrault précisait même: «Nous étions informés qu'il y avait du coulage à la Cour des sessions de la paix». C'est pourquoi, le 13 juin 1980, espérant protéger l'identité d'un informateur par un secret total, il demanda un mandat de perquisition à la Cour municipale et ne l'exécuta que deux jours plus tard.

C'est au cours d'une procédure intentée par la compagnie d'assurance Commercial Union, qui tente de récupérer le butin de $2.8 millions saisi à la suite de l'enquête sur un vol commis contre la Brink's, que le sergent-détective Pierre Tétrault lançait cette véritable bombe. Presque immédiatement, le juge en chef de la Cour des sessions de la paix, M. Yves Mayrand, se portait à la défense de son tribunal. Le juge en chef choisissait cependant de la faire d'une manière peu conventionnelle dans la magistrature, c'est-à-dire au moyen d'une conférence de presse.

Il niait catégoriquement les affirmations du policier et mettait en doute sa crédibilité, le décrivant comme un témoin embarrassé, suspect d'avoir soustrait $20,000 du butin et qui utiliserait maintenant une manoeuvre de diversion. Le juge en chef Mayrand prenait même partie pour une interprétation controversée, en soutenant que l'officier avait remis une portion du vol à une «amie»; celle-ci est pourtant décrite par le policier Tétrault comme l'assistante-gérante d'une banque.

Risque d'orage et recul

Par la même occasion, le juge en chef Mayrand annonçait une enquête du ministère de la Justice et une autre du service de police de la CUM sur cette question. Pour étudier l'affaire de près, il donnait ordre au greffe de la Cour des sessions de la paix de ne plus livrer de mandat à la police de la CUM. La Fraternité des policiers, pour sa part, menaçait d'intenter des poursuites contre le juge en chef Mayrand. Bref, un orage s'annonçait. Pourtant, les deux parties semblent avoir effectué un recul. Le juge Mayrand émettait, mardi dernier, une directive autorisant le greffe de la Cour des sessions de la paix à signer des mandats de perquisition. Le boycottage, conclu par cette volte-face, n'avait duré qu'une journée. La Fraternité, de son côté, annonçait qu'elle ne poursuivrait pas.

Qu'a-t-il bien pu se passer? La Fraternité des policiers a constaté qu'elle n'a pas nécessairement un intérêt légal démontrable dans cette affaire: elle est chargée de défendre le sergent-détective Tétrault comme travailleur mais n'a pas pour mission de protéger sa crédibilité comme témoin devant le tribunal. Le juge en chef Yves Mayrand a peut-être observé, pour sa part, qu'il s'avançait sur un terrain juridique périlleux. Le pouvoir d'émettre un mandat de perquisition dépasse la simple pratique administrative et fait partie de la discrétion judiciaire consacrée au Code criminel. Il est douteux que M. Yves Mayrand puisse empêcher ses juges de l'exercer. Par-dessus tout cela, des considérations tactiques sont intervenues. M. Claude Fleurant, nouveau président de la Fraternité, veut amorcer son mandat sous le signe du dialogue. Le juge en chef a besoin de la collaboration quotidienne du plus gros corps policier du Québec.

Il demeure infiniment rare que les juges aient recours à une conférence de presse. Cette méthode, contrairement aux propos qu'ils tiennent dans l'enceinte d'un tribunal et dans le texte d'un jugement, ne leur garantit pas l'immunité contre les poursuites judiciaires. Le juge en Chef Mayrand, magistrat dynamique, novateur, sensibilisé depuis longtemps à l'impact, au rôle et à l'utilité des

Claude Fleurant, président de la Fraternité des policiers de Montréal.

médias, a voulu utiliser cette voie de communication pour défendre l'honneur du tribunal. On ne saurait lui reprocher d'avoir voulu entrer en contact directement avec l'opinion publique. Trop de magistrats se réfugient dans le système de leur tribunal pour éviter d'éveiller la population au bien-fondé de certaines de leurs décisions et de leurs pratiques judiciaires. Mais le malheur veut qu'au cours de cette éclatante première, le contenu même de l'intervention du juge Mayrand n'ait pas été suffisamment pesé.

En attaquant la crédibilité du sergent-détective Tétrault, le juge en chef de la Cour des sessions de la paix lui jetait un certain sort, qualifiait son témoignage en Cour municipale, brisant le respect qu'on doit accorder à l'audition sereine d'une cause, voire même le principe du «sub judice». Toutefois, l'on comprend que le juge Mayrand ait voulu rétablir une situation. Son prédécesseur avait été forcé de démissionner dans des circonstances troubles où l'on soupçonnait l'administration de la Cour des sessions de la paix de se faire occasionnellement manipuler par le milieu criminel.

La police de Montréal eut parfois l'impression, avant 1977, que des individus étaient prévenus à l'avance, par des fuites de nature cléricale, des perquisitions qu'on s'apprêtait à effectuer dans leurs locaux. Ces soupçons ne furent jamais formellement confirmés. Selon le juge Mayrand, le mécanisme des mandats des perquisitions permettait, jusqu'à l'automne 80, qu'un mandat ne soit enregistré au greffe des sessions qu'à partir du moment où il était exécuté. Si coulage il y avait, celui-ci pouvait venir davantage du personnel de la police que de la Cour des sessions, estime le juge Mayrand. A l'automne 80, le juge Mayrand mettait d'ailleurs en oeuvre une réforme évitant que les mandats de perquisition puissent rester en circulation trop longtemps et donner lieu à des fuites.

Or c'est en juin '80, peu après cette réforme dans les mesures de sécurité, que le sergent-détective Pierre Tétrault décida de demander son mandat de perquisition en Cour municipale. Faisons la part des affinités que l'officier pouvait avoir avec cette cour, où la présence policière est prédominante, qui est située dans le même édifice que la direction du corps policier et où les mandats sont généralement accordés avec plus de complaisance. Mais il est possible que les policiers aient eu des reliquats de méfiance à l'égard du fonctionnement de la Cour des sessions de la paix et que cette suspicion soit restée incrustée dans l'esprit de la direction de la police de la CUM.

En tenant sa conférence de presse, le juge Mayrand prenait un pari audacieux: il espérait voir le service policier diffuser une rétractation. Mais prenant prétexte du «sub judice», ce dernier se cache dans le mutisme. Sur le fond du problème, cela peut prendre plusieurs années, après la pénible crise que traversa la Cour des sessions vers 1977, pour qu'une confiance inébranlable soit solidement édifiée. Les interventions publiques du juge en chef restent tout à fait souhaitables, comme mode d'information du public dans une société moderne. Mais, cette fois-ci, compte tenu de la délicatesse de l'affaire, un simple démenti énergique par la voie de communiqué, était préférable à une sortie à l'emporte-pièce, pour atteindre l'objectif visé: défendre l'honneur de la Cour.

Le dindon de la farce

Pourquoi s'étonner de ce qui est arrivé cette semaine au «sommet» d'Ottawa? Le Québec se retrouve isolé et laissé pour compte... mais en réalité, ne l'a-t-il pas toujours été, en tant que seule province à majorité francophone?

Le front commun des huit provinces dissidentes avait pu laisser croire le contraire durant ces derniers mois, mais force est de constater, aujourd'hui, l'échec de toute stratégie fondée sur des alliances inter-provinciales où le Québec n'est qu'une province comme les autres, sans statut particulier, sans reconnaissance de son indéniable spécificité.

Cela, par le fait même, suscite des questions sur la façon dont le gouvernement Lévesque s'y est pris, face au coup de force de Trudeau, pour défendre les intérêts du Québec. Depuis son accession au pouvoir, ce gouvernement a toujours préféré n'importe quelle alliance avec n'importe quelle province que la moindre tentative d'entente avec le fédéral. Evidemment, cette stratégie s'inscrivait dans la logique de son option souverainiste, et dans le contexte de l'implacable rivalité qui l'oppose au premier ministre Trudeau et au «French Power» d'Ottawa.

Mais pourquoi le Québec a-t-il choisi, dès le départ, de fonder toute sa stratégie sur un front commun dont n'importe quel observateur pouvait pressentir la fragilité, surtout après l'entente entre Ottawa et l'Alberta sur le prix du pétrole? Pourquoi cette alliance avec des provinces dont les intérêts sont si souvent irréductiblement opposés aux nôtres? (On a même vu, comble de l'absurde, le Québec appuyer l'Alberta dans ses premières revendications sur les ressources au détriment des effets nocifs que cela aurait pu avoir sur les consommateurs de l'est... dont nous sommes).

• • •

Pour maintenir un front commun voué à l'échec, le Québec a sacrifié deux gros atouts: il a accepté le rapatriement de la constitution avant un transfert de pouvoirs, et, pire, il a renoncé, pour ce qui est de la procédure d'amendement, à la formule de Victoria au profit de celle dite de Vancouver. Or, la première était cent fois plus favorable, car elle reconnaissait le statut très spécial du Québec et lui donnait un droit de véto sur tout changement constitutionnel, ce qui, de toute évidence, aurait pu constituer dans l'avenir une puissante arme de négociation tant envers les autres provinces qu'envers le fédéral. Avec la formule de Vancouver, le Québec se trouve maintenant réduit au rang de n'importe quelle autre province, sur le même pied, par exemple, qu'un gros village comme l'île du Prince-Edouard! Sur ce point au moins, le Québec aurait pu s'entendre avec Trudeau, qui lui aussi préférait la formule de Victoria.

• • •

Cette semaine, au point culminant de cette série de tractations et de marchandages, la délégation du Québec a projeté l'image humiliante d'un groupe de dupes perdus dans le trafic, victimes de leur angélisme, retranchés dans un hôtel de Hull à cinq milles des lieux où la partie se jouait, incapables de mener jusqu'au bout le jeu de la négociation, pour faire finalement apparaître le Québec comme le dindon de la farce.

Pourquoi, dès après le jugement de la Cour suprême, le Québec a-t-il laissé Bill Bennet de la Colombie britannique, qui ignore tout du Québec, agir comme seul et unique intermédiaire entre Ottawa et Québec? Pourquoi le Québec, à ce qu'on sache en tout cas, n'a-t-il jamais engagé, serait-ce dans les coulisses, des négociations bilatérales avec Ottawa sur la charte des droits, en misant sur l'intérêt politique évident que Trudeau pouvait tirer de l'appui du Québec au rapatriement? Et mercredi, quand ce dernier a ouvert la porte à un compromis très acceptable au Québec, nos représentants ont-ils vraiment fait le maximum pour en explorer sur le champ toutes les possibilités? Quand le Québec s'est rendu compte que le texte écrit du fédéral ne correspondait pas à son offre verbale, a-t-il délégué illico des représentants pour tirer les choses au clair, comme tout bon négociateur s'empresse de le faire lorsqu'il y a apparence de malentendu? Ou le Québec a-t-il plutôt agi de telle sorte que le fédéral, cherchant à tout prix une majorité quelque part, et constatant un recul du côté québécois, a jugé plus prudent de déclencher tout de suite un autre scénario, visant cette fois une majorité de provinces anglaises?

Car n'est-ce pas faire un peu trop d'honneur à Trudeau que de lui imputer l'orchestration machiavélique de tout ce qui s'est passé ces derniers jours à Ottawa? N'y a-t-il pas eu quelque part, comme c'est généralement le cas dans les «derniers milles» d'une négociation, des moments-clés où autre chose aurait été possible? La question hantera longtemps tous ceux que le dénouement de ce sommet aura consternés. Car on sait d'une part que le gouvernement Lévesque pouvait avoir un intérêt politique évident à se faire ainsi rejeter par le Canada anglais, et sans doute la perspective d'une entente avec Ottawa, mercredi, avait-elle jeté l'affolement au sein du PQ... mais l'on sait d'autre part que la masse des Québécois, elle, aspirait à cette entente. C'est pour cela que la majorité avait voté pour Trudeau en mai 1980 et pour Lévesque en avril 1981: pour que les deux hommes assurent, chacun sur son fief mais ensemble, la défense de ce peuple isolé en Amérique.

Pourquoi les évêques ne pourraient-ils pas parler de politique?

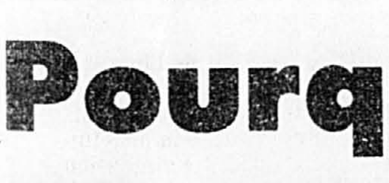

Un des deux points majeurs de l'ordre du jour de la dernière assemblée plénière de la Conférence des évêques catholiques du Canada (CECC), qui s'est déroulée la semaine dernière à Ottawa, consistait en un échange sur «la vie politique au Canada». Les membres de l'épiscopat entendaient, à l'occasion d'un tel exercice, non pas chercher à se mettre d'accord sur une déclaration commune qu'ils auraient émise à la fin de leur réunion mais plutôt à permettre à chacun d'eux de partager son «vécu personnel», même de «révéler ses peurs, ses craintes, ses blocages, ses stéréotypes» face aux grandes questions politiques de l'heure au Canada.

Cela a donné lieu, entre autres, à divers exposés: celui de Mgr Remi De Roo, évêque de Victoria (Colombie-Britannique), qui a raconté son cheminement d'homme dans un grand pays aux multiples cultures depuis sa naissance dans une famille pauvre belgo-flamande nouvellement immigrée dans l'Ouest canadien; celui de Mgr Gérard Dionne, évêque auxiliaire à Sault-Sainte-Marie (Ontario) mais originaire du Nouveau-Brunswick, qui a choisi d'exprimer sur une note humoristique -- pour mieux faire passer

Mgr Louis-Albert Vachon, archevêque de Québec.

son message -- les frustations d'un francophone hors Québec cherchant constamment à survivre culturellement; celui de Mgr John O'Mara, évêque de Thunder Bay (Ontario), pour qui la crise constitutionnelle actuelle demeure le plus grand problème au Canada mais qui ne se dit pas moins préoccupé par le sort réservé à tous les marginaux de notre société; de Mgr Bernard Hubert, évêque de Saint-Jean-de-Québec, qui s'est porté à la défense de la loi 101 devant ses collègues évêques tant anglophones que francophones de l'ensemble du Canada et qui s'est dit québécois avant d'être canadien.

Cela a permis aussi à Mgr Louis-Albert Vachon, archevêque de Québec et primat de l'Eglise canadienne, de révéler qu'il «aime passionnément le Canada, son pays» mais qu'il juge irréversible le mouvement de prise en main du peuple québécois.

Cela aura surtout été l'occasion pour les évêques canadiens --ils étaient près d'une centaine à participer à l'assemblée -- de casser la glace dans un domaine qu'ils n'avaient jamais vraiment osé aborder entre eux.

Des esprits chagrins risquent toutefois de se demander quelle mouche peut avoir piqué les évêques pour qu'ils s'intéressent soudain, et devant les journalistes encore! à la politique. C'est probablement d'ailleurs en bonne partie une telle crainte qui aurait retenu jusqu'ici les évêques de toucher de si près des sujets demeurés tabous lors de leurs réunions.

Mais pourquoi les évêques devraient-ils être condamnés pour toujours à «rester dans leurs sacristies»? Pourquoi n'auraient-ils pas le droit, comme tout le monde, d'exprimer clairement un point de vue politique et même de faire valoir à l'occasion, individuellement, un penchant pour telle thèse, pour tel parti politique, voire pour tel candidat?

«Politique» ou «social»?

Il importe d'abord de souligner qu'il n'est pas tout à fait exact de prétendre que les évêques se soient complètement tenus à l'écart des questions politiques. Par l'intermédiaire de la CECC et, sur des sujets d'intérêt plus spécifiquement québécois par l'intermédiaire de l'Assemblée des évêques

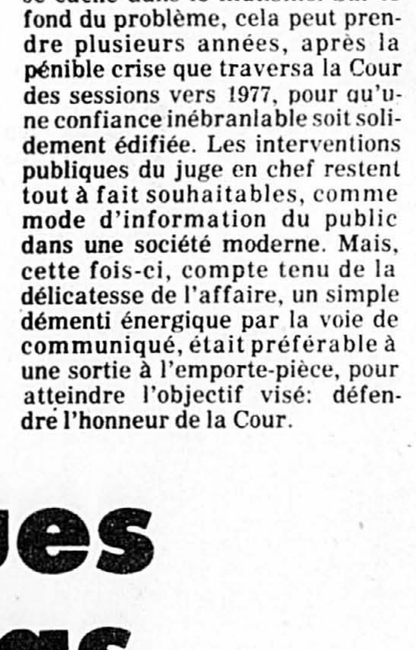

Mgr Bernard Hubert, évêque de Saint-Jean-de-Québec.

du Québec, ils se sont maintes fois prononcés, particulièrement au cours des dernières années, sur des questions telles la pauvreté et la justice, la situation des autochtones au Canada, la famille, la répression dans divers pays latino-américains, l'accueil des réfugiés, le droit des peuples à l'autodétermination, et quoi encore?

Chaque fois, cependant, le mot «politique» pouvant qualifier ces interventions épiscopales pouvait tout aussi bien être remplacé par le terme «social» tant il était compris dans un sens large. Et à l'occasion de chacune de ces interventions, les évêques cherchaient d'abord à proposer aux publics visés des «pistes évangéliques», des «jalons de réflexion évangélique», des «attitudes évangéliques».

C'est, sans doute, imbus de tels sentiments que les évêques canadiens ont voulu aborder cette fois-ci le sujet de la vie politique au Canada. S'il ne l'ont pas oublié et s'ils ont maintenu sans peine tout au long de leurs débats un climat de «collégialité fraternelle», sinon de franche camaraderie, ils sont toutefois parvenus à dépasser le strict niveau de conversation pieuse pour enfin, comme on le fait parfois en famille, «se parler dans le blanc des yeux».

La «parole enfin libérée» des évêques francophones, particulièrement, a eu pour effet d'impressionner au plus haut point leurs collègues anglophones. Quelques-uns parmi ces derniers, sans aller jusqu'à une conversion totale relativement à leurs convictions fédéralistes profondes, sont sortis de ces échanges, selon leurs propres aveux, beaucoup plus conscients de la réalité des deux grandes nations fondatrices du Canada et de la nécessité du respect des différences.

Aussi des citoyens

Ce seul résultat justifie déjà, il faut le croire, la décision des évêques d'échanger entre eux sur la vie politique au Canada. Convaincra-t-il toutefois l'ensemble de leurs ouailles de la pertinence d'un tel débat? C'est probablement pour prévenir les coups que la CECC, avant l'assemblée, avait précisé que les membres de l'épiscopat canadien allaient échanger sur la politique parce qu'ils sont aussi des «citoyens». Un évêque, en effet, doit savoir suivre l'actualité politique afin d'y projeter parfois, du moins pour les personnes qui le reconnaissent comme leur pasteur, un éclairage évangélique. Comme citoyen, enfin, il doit pouvoir jouir de tous les droits reconnus aux autres citoyens. Et il faudrait se poser de sérieuses questions au sujet de la maturité d'une population qui défendrait à des évêques de se prévaloir de leurs droits civils sous prétexte qu'il ne faut pas mêler le temporel au spirituel. Mgr Vachon serait-il moins bon évêque parce qu'il aime passionnément le Canada? Les onctions dispensées par tel évêque du Bas du Fleuve aux nouveaux prêtres et aux confirmants seraient-elles invalides parce qu'il s'est un jour déclaré publiquement péquiste?

Mais que peut répondre un évêque à un laïque qui lui demanderait de ne pas parler de politique afin de demeurer neutre?

En conférence de presse, Mgr De Roo a répondu à cette question: «Celui qui se dit neutre devant un débat politique fait justement, par cette affirmation, une déclaration politique».

Château
Vincent d'Indy

QUAND ON A LES MOYENS ...DE VIVRE SA VIE.

Nouveau condominium
à Outremont 60, avenue Willowdale

Château Vincent d'Indy, c'est une toute nouvelle vie comme vous l'entendez, à votre façon, en toute quiétude dans un décor enchanteur, à proximité du centre-ville.

- Édifice de huit (8) étages comprenant quatre (4) appartements par étage seulement
- Choix de 2 ou 3 chambres à coucher
- Foyer naturel et serre dans le salon de chaque résidence
- Murs extérieurs du salon, de la salle à manger et de la chambre des maîtres entièrement vitrés
- Piscine intérieure avec sauna individuel pour elle et lui
- Air climatisé et chauffage électrique à contrôle individuel
- Construction insonorisée et à l'épreuve du feu
- Réservez dès maintenant à prix avantageux pré-construction. À partir de 149 000$ (excluant garage).

Téléphone: 282-0508
Sur semaine entre 9 et 17hres.
samedi et dimanche entre
12 et 17hrs.

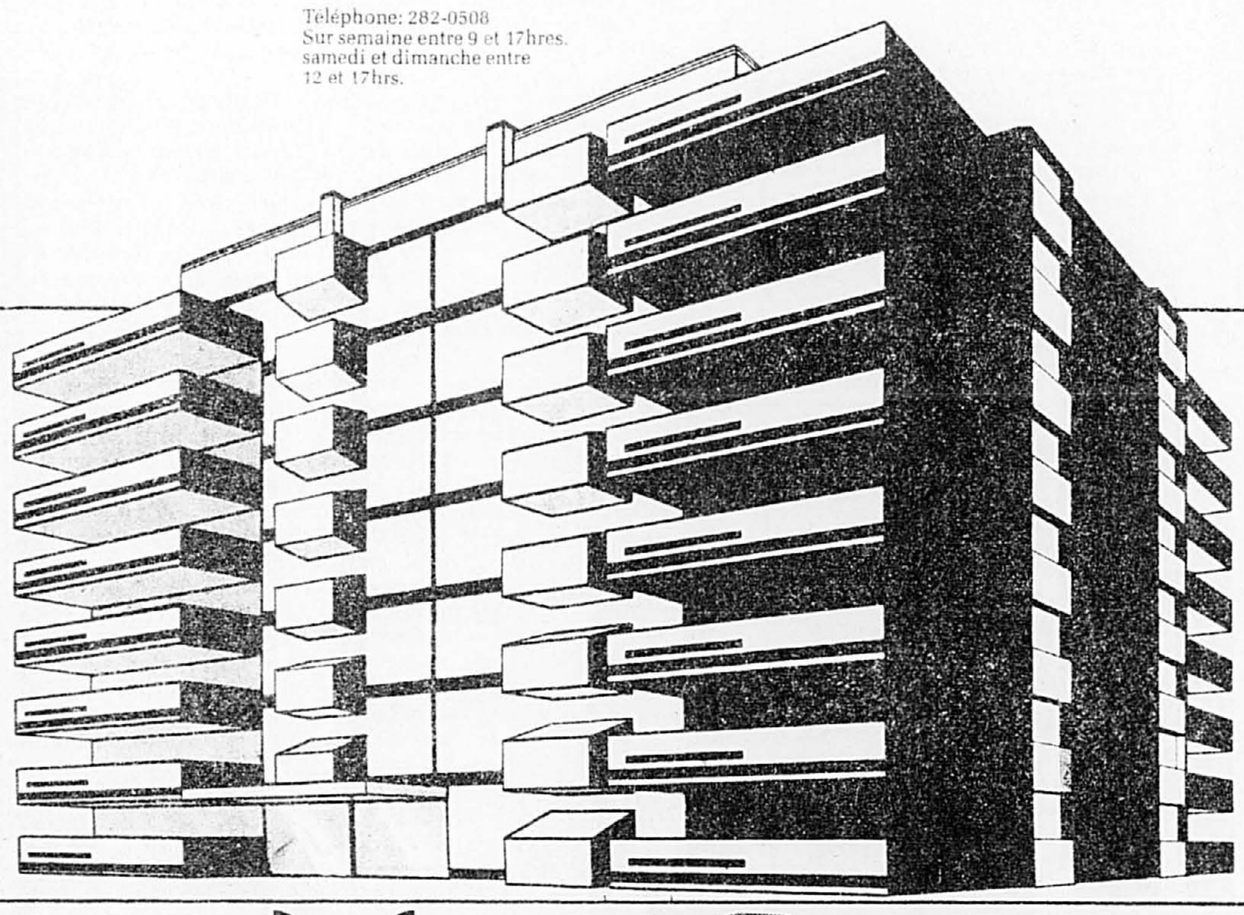

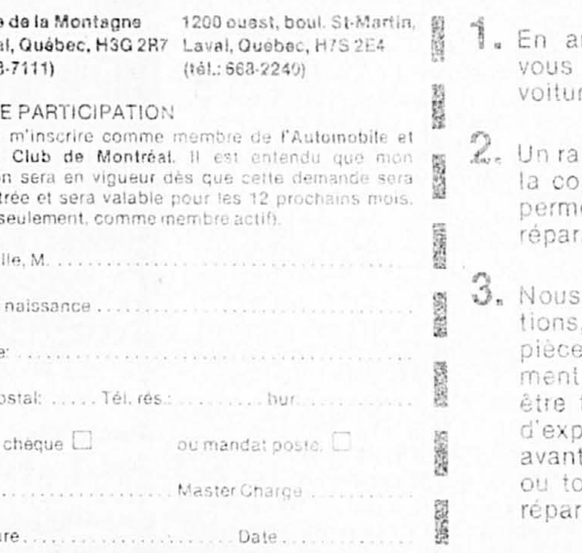

Êtes-vous victime des factures injustifiées?

DEVENEZ MEMBRE
288-7111

1425 rue de la Montagne
Montréal, Québec, H3G 2R7
(tél.: 288-7111)

1200 ouest, boul. St-Martin,
Laval, Québec, H7S 2E4
(tél.: 668-2240)

BON DE PARTICIPATION
Veuillez m'inscrire comme membre de l'Automobile et Touring Club de Montréal. Il est entendu que mon adhésion sera en vigueur dès que cette demande sera enregistrée et sera valable pour les 12 prochains mois. ($35.00 seulement, comme membre actif).

Mme, Mlle, M. .....

Date de naissance .....

Adresse: .....

Code postal: ..... Tél. rés.: ..... bur. .....

Ci-joint chèque ☐ ou mandat poste ☐

Visa ..... Master Charge .....

Signature ..... Date .....

Les techniciens de notre CENTRE D'INSPECTION peuvent indiquer aux membres de l'A.T.C.M. ce qui doit être réparé sur leur voiture et ce qui n'a pas besoin de l'être. Les coûts de ce service sont minimes.

1. En arrivant chez votre garagiste, vous connaissez l'état de votre voiture. Ça évite tout abus.

2. Un rapport détaillé en 100 points de la condition de votre voiture, vous permet d'évaluer le coût de vos réparations.

3. Nous n'effectuons pas ces réparations, et nous ne vendons pas de pièces. Nous sommes là uniquement pour vous indiquer ce qui doit être fait. Profitez-en avant la date d'expiration de votre garantie, avant d'acheter une voiture usagée ou tout simplement avant de faire réparer la vôtre.

Renseignez-vous aussi sur les garages recommandées par la C.A.A. et sur tous les autres services que nous offrons. C'est l'auto-protection et c'est drôlement intéressant.

CAA MONTREAL

VOTRE CLUB AUTOMOBILE

À BUT NON-LUCRATIF.

HENRI VEZINA

POUR L'ULTIME · HOMME

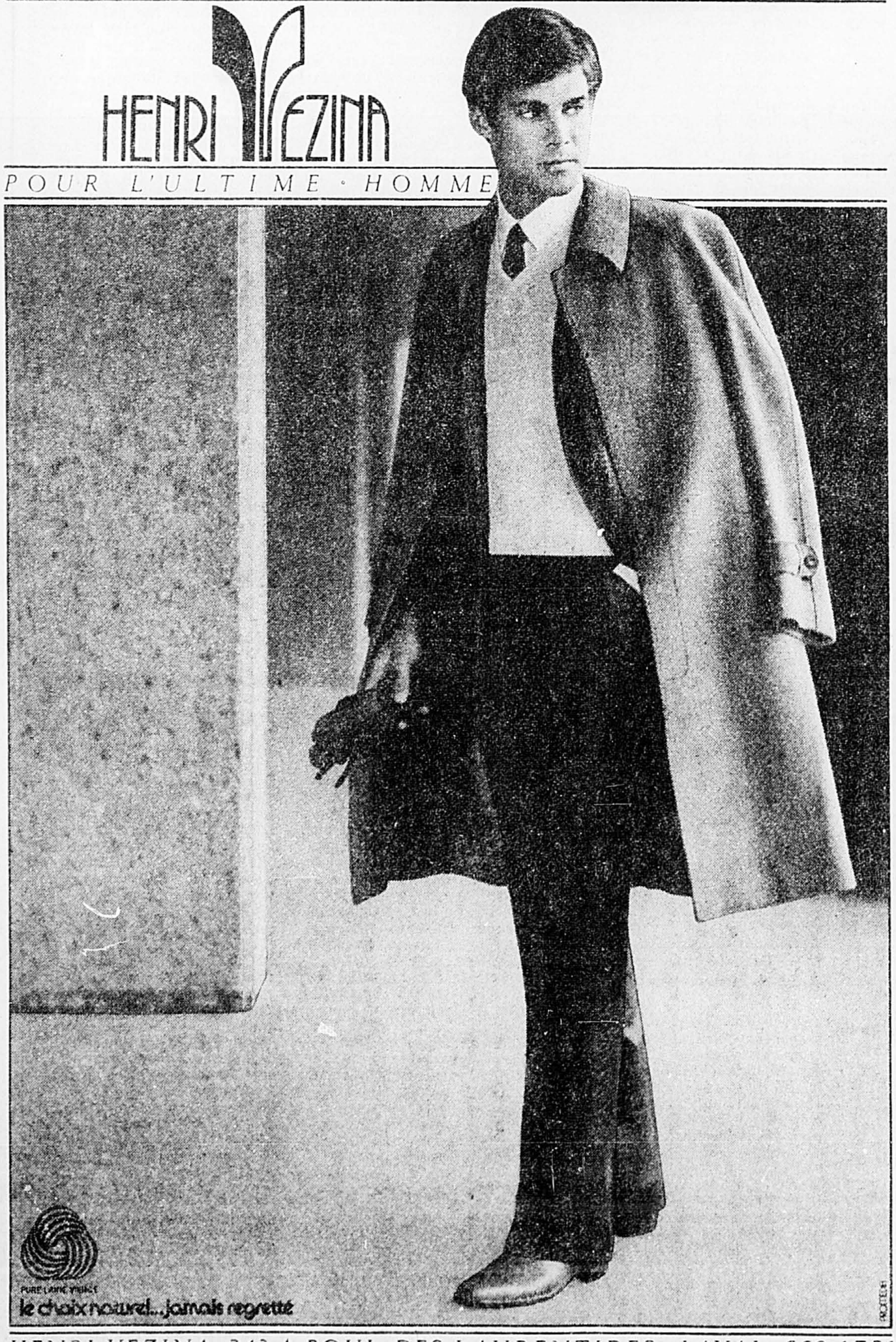

HENRI VEZINA 243 A BOUL. DES LAURENTIDES, LAVAL 669-1751

Pour vivre mieux ouvrez ALPHA SANTÉ

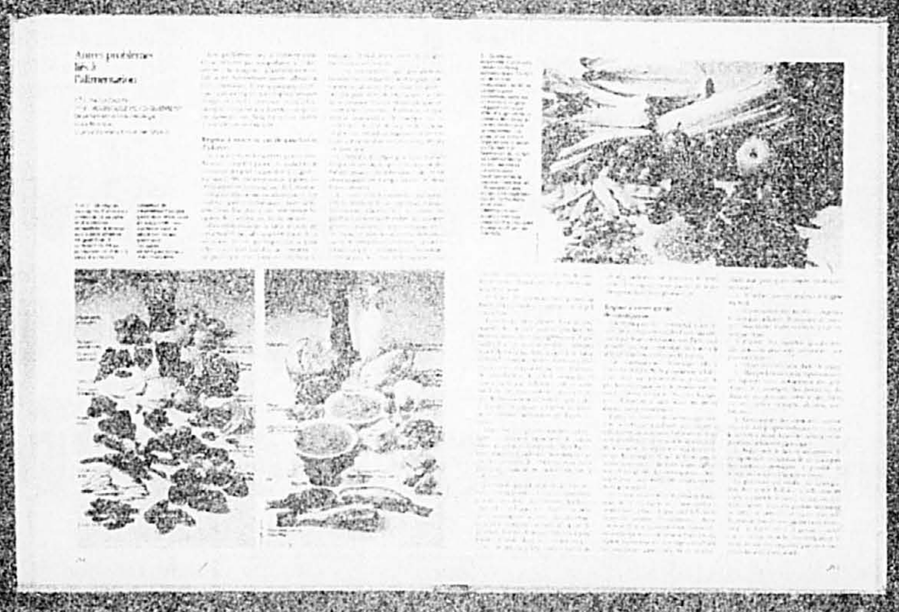

ALPHA SANTÉ

Dix volumes luxueusement reliés en simili-cuir beige décorés à l'or fin — 3200 pages — plus de dix mille illustrations en couleurs — des centaines de schémas, cartes et graphiques spécialement réalisés pour cette collection.
Format 30 x 25 cm

PLAN DE L'OUVRAGE

Volume 1 alimentation et santé
Volume 2 activité physique et santé
Volume 3 la santé mentale
Volume 4 santé et environnement
Volume 5 une vie sexuelle saine
Volume 6 donner la vie
Volume 7 la santé de nos enfants
Volume 8 de l'adolescence au 3e âge
Volume 9 les soins du corps
Volume 10 médecine et santé

Au fil des pages, vous allez y découvrir ce qu'il faut savoir pour conserver ce bien précieux qu'est la santé.
Comment réagir aux agressions de la vie moderne à la pollution, au bruit, à la dégradation de l'environnement.
Comment lutter contre tous les maux du siècle le manque d'exercice physique, une alimentation trop riche et souvent mal équilibrée le surmenage intellectuel, les abus de toutes sortes.
Comment vivre en parfaite harmonie la vie du couple.
Comment aider à l'épanouissement des enfants, à leur passage à l'âge adulte.
Comment ménager cette complexe et merveilleuse machine qu'est notre corps et connaître tous les soins à lui donner.
Alpha Santé aborde de façon originale tous les grands thèmes qui intéressent la Santé dans son sens le plus large. Les meilleurs spécialistes y exposent de façon claire, pratique et illustrée ce qu'il faut connaître et ce que l'on doit faire pour vivre mieux.

AVEC LA COLLABORATION DE
L'Organisation Mondiale de la santé

Les Encyclopédies populaires Inc.,
1246, rue Saint-Denis, Montréal, Qué. H2X 3J6 — Tél.: 843-3361.

Voulez-vous me faire parvenir, sans aucun engagement de ma part, le dépliant explicatif de l'Encyclopédie **"ALPHA SANTÉ"**.

NOM ..... PRÉNOM .....

ADRESSE .....

VILLE ..... CODE POSTAL .....

SELON LE GÉOLOGUE MARCEL TIPHANE

L'effondrement du toit de la mine Belmoral était probable et prévisible

VAL-D'OR (PC) — Une étude de la nature de la faille rocheuse qui traverse la mine d'or Belmoral a amené le géologue Marcel Tiphane à

PIERRE BEAUREGARD

conclure que «la désagrégation continuelle du toit était un phénomène probable et prévisible qui aurait dû être connu de tous».

Terminant hier son témoignage principal au Palais de justice de Val-d'Or, le professeur Tiphane a résumé ainsi ses observations, à la demande du procureur de la Couronne, Me Jean-Pierre Major.

Il avait précédemment affirmé que la distance entre chacun des piliers rocheux d'un chantier d'abattage était normalement choisie en fonction de la résistance de la zone minéralisée à l'effritement.

Le même critère sert à déterminer l'épaisseur et la largeur des mêmes piliers, a aussi indiqué le témoin.

Pour lui, l'effritement du toit de la galerie d'exploration 1-7, et donc du pilier principal de la mine, a pu se produire assez rapidement, en raison des dimensions de l'ouvrage et si l'on accepte l'hypothèse d'un affaissement du plancher de cette galerie dans le chantier d'abattage 2-7.

De plus, l'ouverture béante provoquée par un tel effondrement aurait eu pour effet de permettre à l'effritement de se poursuivre jusqu'au mort-terrain marécageux.

Selon le géologue, on aurait pu prendre les mêmes précautions au cours du forage exploratoire de la zone de cisaillement que lorsque l'emplacement de l'entrée de la rampe principale a été choisi.

À ce sujet, Me Major a fait voir au témoin des plans montrant la position des trous de forage dans les deux secteurs.

En contre-interrogatoire, M. Tiphane a expliqué à l'avocat de la défense, Me Marcel Cinq-Mars, qu'il avait été chargé par la Commission d'enquête Beaudry d'étudier la mine Belmoral, dans le sillage de la tragédie qui, le 20 mai 1980, a fait huit morts dans les galeries de cette mine.

Pas d'essais

Le professeur Tiphane a dit avoir visité la mine à quatre reprises au cours du mois d'août 1980.

M. Tiphane n'a pas effectué d'essais en laboratoire pour évaluer la compétence du terrain de cette mine d'or.

Il s'est servi de carottes de forage prélevées à la mine en 1975 et mises à sa disposition par le ministère des Richesses naturelles. Il a également procédé par la méthode des approximations successives dans certaines galeries secondaires de la mine, les travers-bancs.

Du point de vue des fractures, rien n'a permis au témoin de conclure que ces échantillons de roc étaient, en 1980, dans le même état qu'en 1975, au moment de leur prélèvement. Les carottes rocheuses ont été entreposées dans des boîtes de bois dans un garage loué par le ministère à Val-d'Or et ce, pendant cinq ans.

Le professeur Tiphane dit toutefois avoir constaté que les échantillons étaient restées conformes, du point de vue de la répartition des minerais, au catalogue dressé par l'ingénieur-conseil Georges Dumont à l'époque des forages.

Me Cinq-Mars poursuivra lundi le contre-interrogatoire du géologue montréalais.

Pour permettre à leurs avocats de se familiariser avec le dossier, les représentants du journal «The Val d'Or Star», accusé d'outrage au tribunal, ont également obtenu du juge Ivan Mignault un ajournement de leur cause à lundi.

L'hebdomadaire de langue anglaise a publié mercredi des titres jugés tendancieux par la défense, en rapport avec le déroulement du procès.

L'hôpital de Ville Saint-Laurent se plaint que l'on fausse sa vocation

Le Centre hospitalier Notre-Dame-de-l'Espérance, de Ville Saint-Laurent, vient de remporter une première manche dans la requête en mandamus qu'elle a déposée devant la Cour supérieure, mandamus qui, s'il était définitivement accordé, pourrait forcer le Conseil de la santé et des services Sociaux de la région du Montréal métropolitain et le Centre de Services sociaux de la même région, à réviser leur politique de transfert de malades chroniques dans cet hôpital de 124 lits.

Cet établissement hospitalier, devait à l'origine compter 112 lits destinés à des malades nécessitant des soins spécialisés de courte durée, et douze seulement destinés aux malades à long terme.

Suite à la mise en place d'un nouveau «système d'information» en vue d'assurer une meilleure coordination des admissions, dans les centres hospitaliers de soins prolongés, dans un contexte de pénurie réelle de ressources en places d'hébergement, notamment pour les personnes âgées et malades, l'hôpital de la ville voisine se plaint que ses lits demeurent en grande partie occupés par des malades chroniques ou en attente d'hébergement, et que, de cette façon, on est en train de fausser sa vocation originelle.

Et ce, parce que les deux organismes attaqués ne respecteraient pas le principe d'admission par priorité et ne procéderaient pas avec diligence au transfert de ces malades de longue durée.

Sans se prononcer sur le fond du litige, le juge Gérard Turmel, de la Cour supérieure, vient de décider que l'hôpital Notre-Dame-de-l'Espérance a droit à ce que l'on appelle, en jargon juridique, un bref introductif d'instance.

Le magistrat refuse toutefois d'associer le ministre Pierre-Marc Johnson à cette procédure, ne fut-ce qu'en qualité de mis-en-cause.

Le ministre pourra toujours prendre connaissance de la demande de mandamus et du sort qui lui sera ultimement fait, mais la cour ne saurait, dans les circonstances, l'obliger à ce faire.

Simpsons MD

ERRATA

Veuillez prendre note de la correction suivante dans l'annonce Simpsons parue dans La Presse du mercredi 4 novembre, 1981.

Page A23, article B à B2. L'entête aurait dû se lire: patins de fantaisie «Orbit».

Veuillez prendre note des corrections suivantes dans le cahier «Les aubaines des Fêtes débutent chez Simpsons» encartés dans La Presse du samedi 7 novembre, 1981.

Page 2, articles 02 et 03. Chaise et fauteuil non disponibles. Remplacé par chaise matelot à 149.99. Allouer 2 semaines pour livraison.

Page 15, article 11. La description aurait dû se lire: trépied «flocon de neige».

Page 16, articles 1 à 1E. Nappe «Elizabeth». Certaines dimensions ne sont pas disponibles. Des nappes de qualité équivalente et de prix identiques compléteront la sélection. Toutes les dimensions sont approximatives.

Page 18, article 1. Four à micro-ondes, modèle 02160: le rabais et le prix ordinaire auraient dû être omis. Veuillez allouer quelques jours pour la livraison.

Assainisseurs d'air offerts à bas prix Simpsons

Choix de modèles pour maison, bureau ou toute autre pièce

A. Rabais $19 — Puissant «Bionaire 1000» avec filtre unique. En plus d'assainir l'air ambiant, il émet un débit continu d'ions négatifs qui peut restaurer l'équilibre et la salubrité naturelles de l'air. Env. 34 x 30 x 21 cm. Profitez de l'occasion pour vous procurer ce modèle et respirez de l'air aussi pur que celui des montagnes, à l'année.

Prix ord. Simpsons $249 **229,99**

B. Assainisseur d'air «Ecologizer» de «Philips». Pour faire circuler, assainir et désodoriser l'air. Absorbe les odeurs, le pollen, la fumée et la poussière. A la fois silencieux et efficace! Fonctionne sur courant 120 volts et rafraîchit une pièce 18' x 14' en 30 minutes. Modèle portatif avec filtre.

Prix Simpsons **39,99**

C. Rabais 9.96 — Assainisseur d'air «West Bend». Masque et aide à éliminer les mauvaises odeurs. Recycle l'air vicié au moyen d'un filtre remplaçable. Modèle à 2 vitesses idéal pour la maison ou le bureau. Comprend filtre et dispositif neutralisant.

Prix ord. Simpsons 59.95 **49,99**

Rayon 426, au cinquième, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Venez, écrivez... ou composez 842-7221 jour et nuit.

Chauffez-vous... à froid

Avec la pompe à chaleur Weathertron de CGE

L'ingénieuse pompe à chaleur Weathertron[MD] de CGE réchauffe votre maison l'hiver, la refroidit l'été, tout en vous faisant économiser jusqu'à 37% sur le coût du chauffage. **En plus,** si vous faites l'acquisition d'une pompe à chaleur CGE, vous devenez admissible à recevoir une subvention pouvant aller jusqu'à 800 $, dans le programme canadien de remplacement du pétrole.

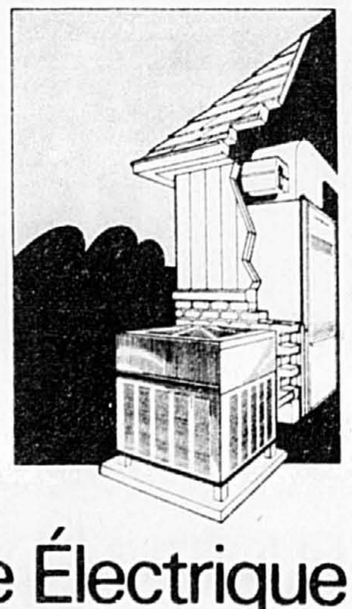

Générale Électrique du Canada

Venez visiter notre salle d'exposition

Centre d'économie en chauffage Turcotte Inc.
532, boulevard Marie-Victorin
Boucherville
Téléphone 527-7584

Le Père Noël

arrive chez Simpsons

aujourd'hui, 7 novembre. Amenez vos enfants rencontrer le Père Noël!

Lundi au mercredi, 11h00 à 16h00.
Jeudi et vendredi, 11h00 à 18h00.
Samedi, 11h00 à 16h00.

Les belles traditions débutent chez Simpsons — le magasin de l'arbre de Noël!

Simpsons MD

Économie d'énergie! Appareils de chauffage et accessoires chez Simpsons

Chauffe-eau à haut rendement

Modèles «Saveall» à isolant fibre de verre 3". Thermostat réglable, arrêt automatique. Garantie de 5 ans.

A. Capacité 40 gallons. Eléments 3000 watts en haut/bas

Prix Simpsons **159.98**

A1. (Non représenté) — Capacité 60 gallons. Eléments 4500 watts en haut/bas.

Prix Simpsons **249.98**

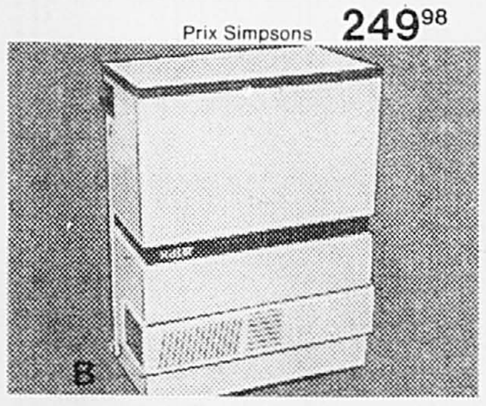

Fournaises électriques «Kalor»

Fonctionnent sur circuit 240 volts. S'installent facilement dans passage. 24" x 12" x 31".

B. Modèle K6, puissance 6000 watts. Consomme 25.5 ampères. Débit de 20,478 BTU.

Prix Simpsons **499.99**

B1 (Non représenté) — Modèle K9, puissance 9000 watts. Consomme 37.5 ampères. Débit de 30,717 BTU.

Prix Simpsons **599.99**

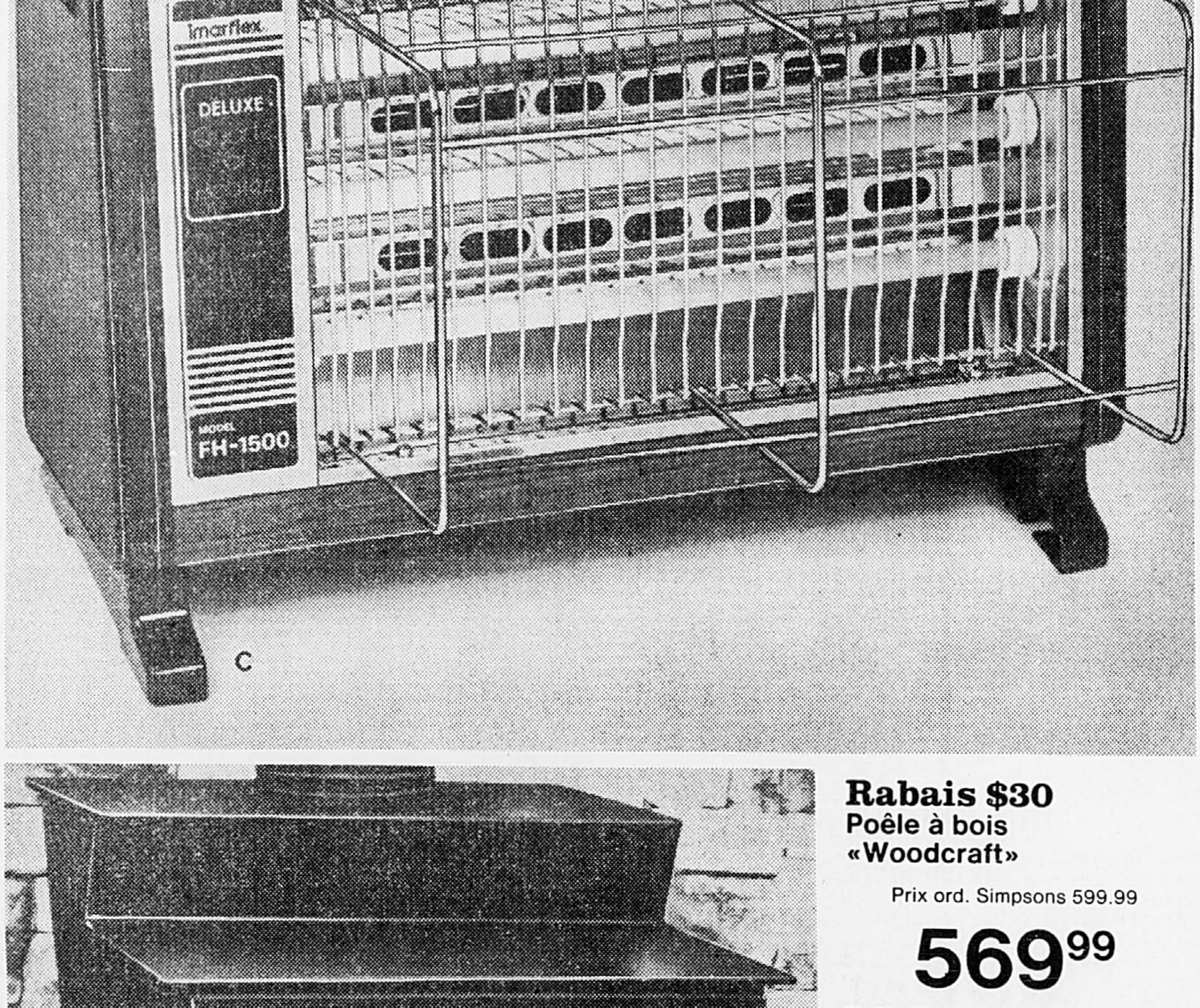

Radiateur à quartz «Lakewood»

Prix Simpsons **69.95**

C. Élément triple de 1 500 watts (500, 1 000 et 1 500 watts). Réflecteur poli diffusant la chaleur jusqu'à une distance de 15 pi. Ventilateur pour circulation d'air chaud. Commutateur de sécurité.

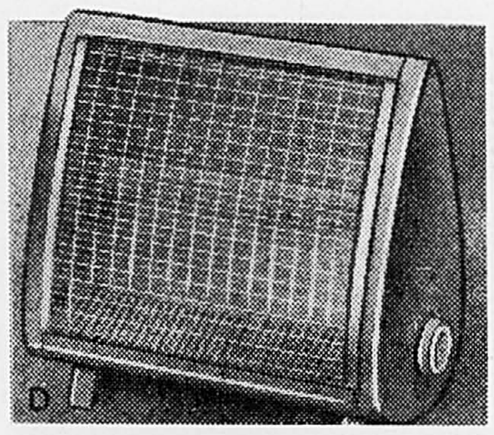

Rabais 7.99
Radiateur «G.E.C.»

Prix ord. Simpsons 49.98 **41.99**

D. Modèle 1500 watts avec ventilateur. Contrôle thermostatique pour confort accru. Commutateur de sécurité, grille protectrice et coupe-circuit. Ton rouge antique/blanc cassé.

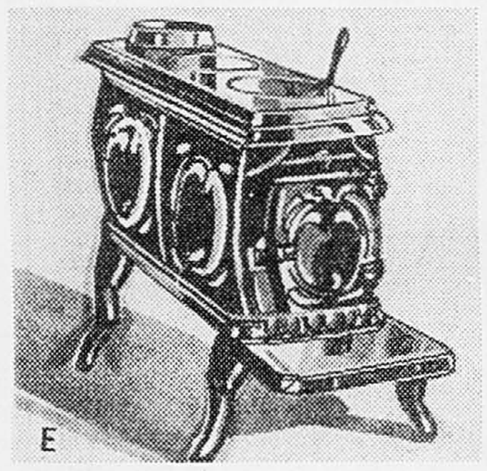

Poêle en fonte «Old Charm»

Prix Simpsons **99.99**

E. Modèle avec foyer grand format. Porte 8" x 10", surface de cuisson plate. 24" x 33". Peut prendre bûches jusqu'à 23" de long.

Rabais $30
Poêle à bois «Woodcraft»

Prix ord. Simpsons 599.99

569.99

H. Modèle acier calibre lourd, fabriqué au Canada. Intérieur en briques. Portes étanches pour haut rendement. Système à déflecteurs et dispositif de sécurité «air bar» minimisant la formation de créosote. Tuyau 8". Chauffe jusqu'à 2000 pi².

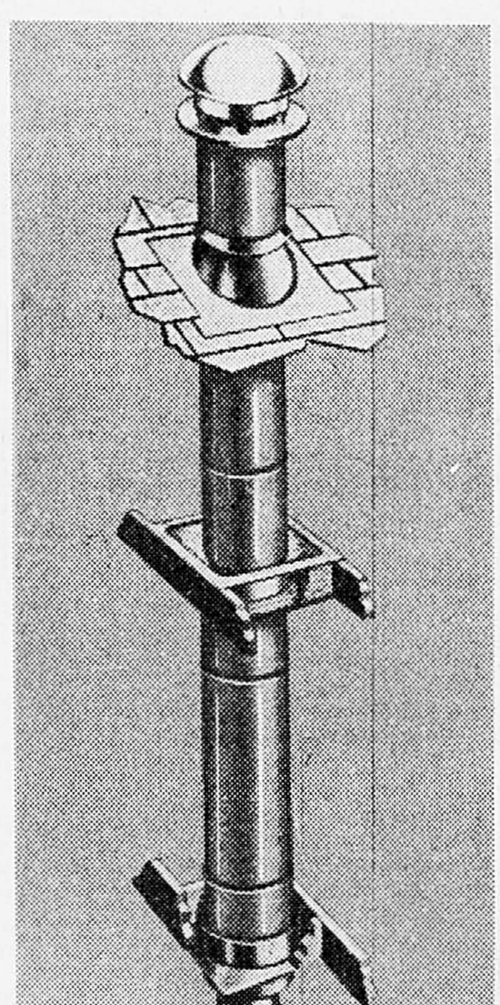

Rabais $40
Tronçonneuse «Duramark»

Prix ord. Simpsons 409.99

369.99

J. Modèle à essence avec guide-chaine 20" muni du dispositif «Power-Tip»; chaîne «Oregon». Puissant moteur 58.1 cc (3.5 po³ à débit de puissance maximale de 6000 tr / min. Graisse-chaîne automatique avec contrôle manuel. Frein de sécurité pour chaîne servant de bouclier protecteur. Roulements billes / rouleaux antifriction. Modèle 22001.

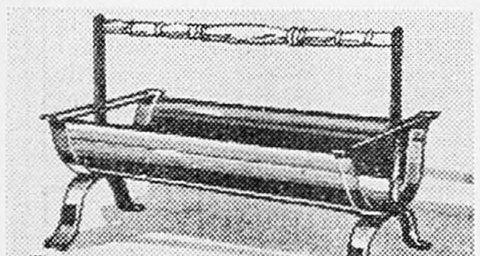

Rabais 6.99
Rouleau moule-bûches

Prix ord. Simpsons 29.98 **22.99**

F. Un accessoire indispensable pour votre foyer... une façon efficace et pratique d'utiliser vos vieux journaux! Ne prend que quelques minutes pour faire bûches.

Rabais $15
Tronçonneuse 12"

Prix ord. Simpsons 139.99

124.99

H. Modèle à essence «Duramark» avec chaîne «Oregon», bouclier protecteur et dispositif «Safe-T-Tip» empêchant retours de la chaîne. Moteur 26.2 cc (1.6 po.³) développant 7000 tr / min. Graisse-chaîne automatique, étrangleur à détente unique sur le dessus. Roulements à aiguilles. Modèle 2120.

Rabais 20%
Cheminées préfabriquées «Selkirk»

J. Modèles approuvés par l'ULC. Paroi double, isolant, intérieur acier inoxydable. Dimensions intérieures du tuyau (6", 7", 8"). Sur commande spéciale seulement. Veuillez allouer 10 jours pour la livraison.

Rabais 24.99
Accessoires pour cheminée

Prix ord. Simpsons 94.98

ens. 5 pces **69.99**

G. Support décoratif avec pelle, tisonnier, brosse et pincettes. Fini laiton antique.

Toutes dimensions approximatives

Rayon 690, au sous-sol, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Venez, écrivez... ou composez 842-7221 jour et nuit.

Les belles traditions débutent chez Simpsons... le magasin de l'arbre de Noël

Simpsons MD